

VILLE DE VERSAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2003 A 19 HEURES

2003.03

PRESIDENT : M. Etienne PINTE, Maire

Sont présents : Mme DUPONT, M. DEVYS, M. SCHMITZ, Mme LEHUARD, Mme DUCHENE, M. FONTAINE, Mme BUSSY, M. MEZZADRI, Mme de BARMON, M. BUFFETAUT, Mme CABANES, M. de MAZIERES, Mme GALICHON, M. MARVAUD, M. PICHON Adjoints.

Mme BERREBI, M. CAILLAUX, Mme COURME, Mme LECOMTE, M. ULRICH, Mme GRAS, Mme de FERRIERES, M. de BAILLIENCOURT, Mme GIRAUD, Mme BRUNEAU, Mme BOURGOUIN-LABRO, Mme FRANGE, Mme GUILLOT, Mme BLANC, M. THOBOIS, M. BANCAL, M. JAMOIS, M. VOITELLIER, M. BARBÉ, M. LITTLER, M. BERTET, M. BERNOT, M. de LESQUEN, M. COLOMBANI, Mme LEHERISSEL, M. BAGGIO, M. CASANOVA, M. GOSSELIN, Mme NICOLAS, Mme COULLOCH-KATZ, Mme NEGRE, M. GABRIELS (Sauf délibérations n°2003.03.37 et n°2003.03.38 pouvoir à Mme NEGRE).

Absents excusés : Mme FLICHY a donné pouvoir à M. THOBOIS,
M. TOURNESAC a donné pouvoir à M. PINTE,
M. GRESSIER a donné pouvoir à M. DEVYS,
Mme MASSE a donné pouvoir à M. de LESQUEN,
Mme BASTOS a donné pouvoir à Mme LEHERISSEL.

Secrétaire de séance : M. BARBÉ

**COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire en application de
l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales
(délibérations du 25 mars 2001 et du 15 février 2002)**

DATES	N°	OBJET
10 février 2003	2003/14	Accueil des élèves du cours moyen 2 ^{ème} de l'école Marcel Lafitan en classe de découverte – Marché sans formalités préalables
10 février 2003	2003/15	Convention d'assistance d'architecte et d'urbaniste conseil
11 février 2003	2003/16	Mise à disposition de Monsieur André RAMAIN, d'un logement communal situé au Centre Technique Municipal, 143 ter, rue Yves Le Coz à Versailles - Convention
17 février 2003	2003/17	Rénovation et augmentation des capacités de production des installations de chauffage et de climatisation du Palais des Congrès – Contrat d'études conclu avec le bureau d'études JECI
20 février 2003	2003/18	Vente à la société KERAMBELLEC SARL d'une Citroën AX accidentée, immatriculée 3983 ZW 78 pour un montant de 100€
20 février 2003	2003/19	Requête n°0300736-3 – Demande d'annulation de l'autorisation de travaux délivrée à Madame Saillant, 79 avenue de Saint-Cloud – Monsieur Christopher BAUER c/Ville de Versailles
20 février 2003	2003/20	Requête n°0300735-3 – Demande d'annulation de l'autorisation de travaux délivrée à Madame Saillant, 79 avenue de Saint-Cloud – Madame Flore SHMIDT c/Ville de Versailles
24 février 2003	2003/21	Accueil des élèves du cours préparatoire de l'école Carnot en classe de découverte – Marché sans formalités préalables
24 février 2003	2003/22	Acquisition de manuscrits de Pierre de Nolhac par la ville de Versailles
25 février 2003	2003/23	Entretien et dépannages des installations horo-électriques en service dans les bâtiments de la Ville – Contrat conclu avec la société HOROLEC J. DRAUX & CIE

26 février 2003	2003/24	Création d'une régie de recettes pour la perception des droits de stationnement provenant des horodateurs situés dans la zone d'influence des parcs de stationnement de l'avenue de Saint-Cloud et de la place du Marché Notre-Dame
3 mars 2003	2003/25	Exercice du droit de préemption urbain – Immeuble sis à Versailles, 2 bis rue de l'Abbé de l'Epée

M. le Maire :

Avez-vous des observations à formuler sur ces décisions que j'ai prises ?

En l'absence d'observations, le compte rendu des décisions prises par M. le maire en application des délégations de compétences du 25 mars 2001 et du 15 février 2002 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2003

M. le Maire :

Avez-vous des observations ?

M. CASANOVA :

Dans mon intervention de la page 55, après avoir décrit les orientations néfastes de l'Etat en liaison avec une « conception désastreuse de l'Union européenne », je précisais que j'y étais favorable –à l'Union, bien sûr. La place de cette incise dans la phrase laisse planer une ambiguïté, que je préférerais lever par la rédaction suivante : « ...en liaison avec le passage à la monnaie unique, les critères de convergence, cette conception désastreuse de l'Union européenne qui a pour « esprit des lois » la banque centrale européenne et les milieux financiers. *Je suis moi aussi favorable à l'Union européenne, mais pas à la forme qui domine actuellement.* »

Sous réserve de cette observation, le procès-verbal de la séance du 6 mars 2003 est adopté à l'unanimité.

2003.03.35 - Budget Primitif pour 2003 – Adoption.

M. le Maire :

Je vais introduire la présentation générale du budget pour 2003, dont M. DEVYS détaillera ensuite les grandes lignes. Aurélien GRESSIER, rapporteur général du budget ne pouvant assister à cette séance, il a rédigé un rapport écrit qui vous sera distribué. Nous ouvrirons ensuite le débat.

Le budget 2003 respecte les orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu au cours de notre séance du 6 mars 2003.

Comme chaque année, il a été tenu compte, pour la préparation budgétaire, des dispositions économiques et financières de la loi de Finances et des autres décisions de l'Etat.

Les principales mesures contenues dans la loi de Finances pour 2003, intéressant l'élaboration de notre budget, sont les suivantes :

- la reconduction du pacte de croissance et de solidarité. Ce contrat fixe les règles d'évolution des principaux fonds de concours financiers et dotations de l'Etat aux collectivités locales. En application de ce contrat et des règles d'indexation qui lui sont propres, la dotation forfaitaire au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement évolue en 2003 de 1,15% par rapport à 2002 et s'élève à 19,5 M€.
- la reconduction des compensations fiscales versées par l'Etat, avec certains aménagements,
- l'assujettissement de France Télécom à la fiscalité locale, qui est normalisée à compter de 2003. Jusque là, c'était l'Etat qui bénéficiait de cette recette. Toutefois, l'Etat a prévu de neutraliser l'impact de cette réforme afin de ne pas subir une perte trop importante de recettes. C'est ainsi que la dotation de compensation de taxe professionnelle pour la suppression de la part salaires est minorée de la somme correspondant à la taxe professionnelle de France Télécom,
- la revalorisation de 1,5 % des valeurs locatives servant au calcul des bases des impôts locaux,
- l'assouplissement de la règle de liaison entre les taux des quatre taxes,
- la suppression, sans compensation de la part de l'Etat, du droit de licence sur les débits de boissons, ce qui représente une perte d'environ 60.000 € pour Versailles.

Enfin et en complément de ces dispositions, il convient de souligner l'augmentation des dépenses imposée par l'Etat pour les charges de personnel, estimée à 956 000 € et qui se justifie par :

- l'augmentation du taux de cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL),
- l'augmentation des traitements décidée en 2002, applicable en année pleine sur 2003,
- le glissement vieillesse technicité en application du statut de la fonction publique territoriale.

Compte tenu des dispositions de la loi de finances pour 2003, les caractéristiques du budget pour 2003 sont les suivantes :

- Nous avons, autant que faire se peut, maîtrisé les frais de fonctionnement, grâce à une limitation de l'augmentation des frais de personnel à hauteur de 2,5 % par rapport au budget primitif 2002, alors que les prévisions pour les grandes villes s'établissent entre +4% et +5%. Les charges de personnel s'élèveront à 45,5 M€ en 2003, soit 54,85% des dépenses réelles de fonctionnement, ce ratio des frais de personnel serait de l'ordre de 51% si le service d'enlèvement et du traitement des déchets avait été maintenu dans notre budget .
- Mais le budget de la collecte des déchets a été transféré à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2003, ce budget représentait en 2002 un montant de 7 M€,
- Nous avons inscrit les actions mises en œuvre dans le cadre des priorités que nous nous sommes fixées (petite enfance, personnes âgées et handicapées, propreté, sécurité, rénovation des équipements, développement économique),
- Nous actualisons les tarifs des services rendus à nos concitoyens de l'ordre de 5 %, ainsi que nous l'avons décidé lors de nos séances des 20 juin 2002 et 19 décembre 2002,

- Ce budget traduit la dépendance accrue de notre budget à celui de l'Etat à cause de l'augmentation des compensations fiscales décidées par l'Etat en contrepartie de la régression de l'autonomie fiscale des communes. En effet, les dotations de compensations fiscales s'élèvent en 2003 à 6,6 M€ contre 5,65 M€ en 2002 (+ 16,8%). Cette différence s'explique de la manière suivante :
 - la suppression progressive de la part salaires dans les bases de taxe professionnelle qui devient définitive en 2003 ; aussi la compensation joue-t-elle désormais son plein effet, ce qui explique l'importance de son montant (5.4 M €) par rapport à celui de 2002 (4.5 M€), toutefois ce montant est atténué, comme je l'indiquais en ce début de rapport, par la décision de l'Etat de minorer le montant de cette dotation de la somme correspondant à la taxe professionnelle de France Télécom, soit 117 531 € ,
 - la dotation de compensation de taxe professionnelle au titre de la réduction progressive de la part recettes des professions libérales, applicable pour la première année et inscrite pour 135.000 €,
- Nous avons essayé de moins recourir à l'impôt.

M. de LESQUEN :

Vous plaisantez !

M. le Maire :

- Le montant des contributions directes, inscrit pour un montant de 42,443 M€ est en augmentation de 2,7% par rapport à celui voté en 2002. Ce produit fiscal prend en considération :
- la revalorisation forfaitaire des bases décidée par la loi de Finances, soit 1,5 %,
 - la variation physique des bases de chacune des quatre taxes,
 - la suppression définitive de la part salariale qui jusque là entrait dans l'assiette des bases des entreprises pour le calcul de leur taxe professionnelle,
 - l'évolution des taux telle qu'il vous est proposé de la voter au cours de cette séance, à savoir : + 4 % pour la taxe d'habitation et les taxes foncières et + 6% pour la taxe professionnelle, en application de la déliaison des taux rendue possible par la Loi de Finances pour 2003.
- un programme d'investissement soutenu, de travaux et d'acquisitions, pour un montant global de 16,4 M€ prenant en compte nos capacités d'endettement, de maîtrise d'ouvrage et intégrant le démarrage des travaux de la ZAC des Chantiers.
 - Ce programme d'investissement est financé par :
 - l'épargne nette dégagée par l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement et du remboursement du capital de la dette, soit 1,5 M€.
 - les subventions à hauteur de 2,7 M€, à recevoir de divers organismes (Etat, Région, Département, Syndicat des Transports d'Ile-de-France, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Caisse d'Allocations Familiales).

- les recettes générales d'investissement, d'un montant global de 3,5 M€ qui comprennent notamment le fonds de compensation de la TVA, le produit des amendes de police et les taxes d'urbanisme,
- l'emprunt pour un montant de 8,7 M€ dont 1,3 M€ pour la ZAC des Chantiers.

Le budget primitif 2003, dans son intégralité, atteint un montant de 123.089.900 € (contre 123 615 584 € au BP+ DM1 2002) réparti comme suit :

- section de fonctionnement : 94.250.100 €, contre 97 643 038 € en 2002. La baisse de 3,5% s'explique par le transfert à la Communauté de Communes du budget du service de la collecte et du traitement des déchets qui s'élevait à 7M€ en 2002.
- section d'investissement : 28.839.800 €, contre 25 972 546 € en 2002, en augmentation de 11,04%.

Voici l'économie du budget, construit en fonction des grandes orientations dont nous avons débattu lors de la dernière séance.

M. DEVYS va maintenant vous l'exposer de façon détaillée.

M. DEVYS :

Je tiens d'abord à remercier les élus de la liste majoritaire, qui m'ont aidé dans l'élaboration de ce budget, exercice toujours difficile, et les services de la Ville grâce auxquels je suis à même de vous le présenter dans les meilleures conditions, je l'espère. On mesurera l'ampleur de ce travail si je rappelle que le fascicule légal de présentation du Budget primitif fait 100 pages et les annexes obligatoires 379 pages, et que le rapport facultatif, mais que notre Ville établit, fait 313 pages soit un total de 800 pages Si un Versaillais vous demande pourquoi le Bulletin municipal ne reproduit pas le budget dans son intégralité, vous pourrez lui demander s'il serait vraiment heureux de recevoir ces 800 pages à domicile... Cela étant, ces documents sont publics ; chaque Versaillais peut aller les consulter au service des archives et, au besoin, en faire photocopier quelques pages.

Dans une première partie générale, j'exposerai les volontés, les orientations et les contraintes auxquelles le Budget obéit.

Nous avons la volonté de contrôler les dépenses ; de responsabiliser encore l'utilisateur, qui doit savoir que tous les services ont un coût qu'il faut financer par un droit d'usage ou par l'impôt ; de maîtriser l'impôt, ce que, même si certaines années les augmentations sont supérieures à ce que nous souhaiterions, nous parvenons à faire sur le long terme ; de développer l'investissement.

Nos orientations consistent à poursuivre les efforts de gestion, ce pour quoi nous allons mettre en place un nouvel outil ; de lier de plus en plus les tarifs aux coûts ; de constituer une épargne nette forte pour investir, non dans des projets pharaoniques mais pour l'avenir de nos enfants ; d'améliorer la vie quotidienne, c'est-à-dire la propreté, la sécurité, l'éclairage, la voirie ; de développer et adapter nos services en particulier pour la petite enfance, les personnes âgées et handicapées.

Mais nous avons aussi des contraintes. D'abord les dépenses de personnel nous sont imposées, en raison de normes édictées par les ministères, voire les hauts fonctionnaires, pour l'encadrement des enfants ou des personnes âgées ; le passage de 39 à 35 heures se traduit ainsi par un certain nombre de créations de postes, ce qui nous interdit alors de maîtriser la masse salariale. De même la hausse des traitements nous est imposée par le gouvernement. Notre seconde contrainte tient à ce que l'autonomie fiscale des collectivités locales est de plus en plus confisquée. Nous reviendrons sur la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle et sur la suppression de certaines recettes sans totale compensation. Enfin, l'Etat maîtrise les dotations qu'il nous verse, ce qui finit par nous contraindre soit à diminuer les services soit à augmenter les impôts.

Venons-en à l'équilibre général du budget. Le budget primitif s'élevait à 97,6 M€ en 2002 et sera de 94, 2 M€ en 2003 en fonctionnement, soit une diminution de 3,5% ; en investissement il passe de 26 M€ en 2002 à 28,8 M€ en 2003, soit plus 11% ; au total le budget passe de 123,6 à 123 M€ soit une diminution de 0,4 %. Cependant les comparaisons d'une année sur l'autre sont difficiles, puisque le service d'incendie et de secours est devenu départemental et que la collecte des ordures ménagères a été transférée à la structure intercommunale.

S'agissant du fonctionnement, les recettes qui s'élevaient à 41,3 M€ en 2002 pour le produit fiscal seront de 42,4 M€, soit plus 2,7%. Les dotations de l'Etat passeront de 25,3 à 26,5 M€ soit plus 4,7%. De quoi vous plaignez-vous, dira-t-on, quand l'Etat augmente vos dotations de 4,7 % pour une inflation de 2,3 % ? Tout va bien ! Non. Dans cette augmentation est comprise celle de la DGF qui, à 1,1%, est inférieure à l'inflation.

M. de LESQUEN :

A peine. En fait, c'est l'inflation.

M. DEVYS :

Disons, si vous préférez, que l'inflation est supérieure. Quant aux 3,6% d'augmentation qui restent, elles ne sont que la juste compensation de la suppression de recettes. Il devrait suffire de le dire une bonne fois en début de mandat, mais je le répète, au risque de lasser, car certains n'écoutent pas. C'est malheureusement là une contrainte de plus. Les compensations de l'Etat sont en effet gelées : l'année où il supprime une recette il la compense à due concurrence. Mais ensuite la charge transférée augmente tandis que la compensation reste gelée avec pour base l'année de référence. L'inflation faisant son œuvre, nous sommes victimes de l'effet de ciseaux. Qu'on me pardonne ces propos comptables, mais ils ne sont que la réalité.

Le poste « autres recettes » diminue de 19,2%, passant de 28,6 à 26,5 M€, surtout en raison du transfert de la taxe d'ordures ménagères, soit 7 M€, à l'intercommunalité. Si la Ville avait conservé cette taxe, le poste atteindrait environ 36 M€. Il regroupe par exemple les contributions des familles à la cantine et les droits d'usage dans les crèches et autres services sociaux, les subventions du département et de la région pour l'essentiel, et enfin les « droits de mutation » qui en sont une part importante et nous nous espérons que, dans le contexte actuel, ils resteront stables. Nous percevons aussi une taxe sur l'électricité.

Nous abordons maintenant les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel passent de 44,4 à 45,5 M€, en hausse de 2,5%. Si nous avions répondu à l'ensemble des demandes des services, il aurait fallu procéder à une augmentation plus importante, mais M. le Maire a choisi, malgré l'ARTT et les contraintes imposées par l'Etat, de maîtriser ces dépenses, ce qui exigera de rechercher une productivité supérieure et une rationalisation. Les dépenses de gestion courante, passant de 38 à 34 M€, diminuent de 10,6%, en raison du transfert de la collecte d'ordures ménagères à l'intercommunalité. Les intérêts de la dette passent de 3,5 à 3,4 M€, en baisse de 3% et le total de ces dépenses passe de 85,9 à 82,9 M€, soit moins 3,5%.

L'épargne brute, soit la différence entre les 92 M€ de recettes réelles de fonctionnement et les 82,9 M€, de dépenses réelles de fonctionnement, atteint 9,1 M€. elle nous permet de dégager, une fois déduits les 7,6 M€ de remboursement de capital de la dette auprès d'une dizaine de banquiers, une épargne nette de 1,5 M€, suffisante pour investir. En commission des finances, certains nous ont accusé de mal gérer puisque cette épargne nette diminue. Mais nous avons dû procéder à un choix : Pour maintenir l'épargne nette au niveau des 2,1 M€ de l'an dernier, il aurait fallu augmenter les impôts...

M. de LESQUEN :

Vous pouviez aussi réduire les dépenses.

M. DEVYS :

... de 1,5% de plus que ce que nous allons faire. Après réflexion avec les adjoints, M. le Maire a préféré avoir une épargne nette un peu moins élevée ; nous verrons ce que nous ferons l'année suivante. Je signale que certaines communes ont une épargne nette nulle et que pour d'autres elle est négative, ce qui signifie qu'elles empruntent pour rembourser leur dette. Sur la durée, nous sommes passés de 800 000 € d'épargne nette en 1998 à 2 M€ en 2002. Mais il y a une certaine corrélation entre l'augmentation des impôts et cette épargne nette qui permet de financer les investissements. De 1998 à 2003, elle a été en moyenne de 1 430 000 €. Les 1 500 000 € de cette année sont dans cette moyenne. Certains sont très attachés à vivre dans le passé ; pour ma part, je le suis à l'histoire, ce qui est différent. J'ai donc recherché l'évolution de l'épargne nette de 1988 à 1995. Elle était alors de 800 000 €, avec une pointe à 2 200 000 € ; mais mon prédécesseur avait pris le risque en 1994 d'avoir une épargne nette négative de 150 000 €. Je considère, en bonne gestion, que la moyenne de ces dernières années et l'épargne nette de 2003 sont une moyenne satisfaisante.

Qu'allons-nous faire avec cette épargne nette ? Elle entre dans les recettes d'investissement, avec les 3,5 M€ de recettes générales et des emprunts de 8,7 millions dont 7,4 millions d'emprunts courants -à comparer aux 7,5 millions de l'an dernier- et 1,3 M€ pour financer la ZAC. Les recettes générales proviennent du fonds de compensation de la TVA, que l'Etat nous rembourse avec deux ans de retard, des amendes de police, de la taxe locale d'équipement et de la participation du syndicat d'électricité et du gaz lorsque nous faisons des travaux. L'investissement net de 2003 s'élèvera donc à 13,7 millions contre 12,6 M€ en 2002. A ce titre, les opérations nouvelles passeront de 5,4 à 4,2 M€, la ZAC des Chantiers compte pour 1,3 M€, les dépenses de matériel passent de 5 à 5,9 M€ -il s'agit par exemple du renouvellement des chaudières des écoles, qui avaient fait l'objet d'un plan il y a une vingtaine d'années- et les achats de matériel et mobilier et autres dépenses de 2,2 à 2,3 M€, par exemple pour acheter des laveuses. Hors budget principal, l'hiver ayant été vif certains jours, lors du dégel les « pansements » des chaussées ont explosé, ce qui entraînera des travaux de voirie importants probablement fin août ou septembre, après lancement des appels d'offres, au budget supplémentaire.

Si nous comparons le budget primitif de 2003 et celui de 2002, qui s'élèvent à 106 M€ dans les deux cas, -la comparaison devant tenir compte du changement d'imputation de la taxe des ordures ménagères- les dépenses de personnel sont passées de 41,8% à 42,5%, les dépenses de fonctionnement général de 35,8% à 31,8%, la dette de 10,2 à 10,3% et l'investissement de 12,2 à 15,4%, ce qui traduit notre volonté d'investir pour l'avenir.

Analysons maintenant les principaux postes.

En ce qui concerne la dette, vous constaterez que l'annuité réelle est toujours inférieure à l'annuité budgétée, d'abord parce que nous fixons cette dernière avec prudence, ensuite parce qu'une personne à plein temps gère au mieux nos facilités de financement en fonction de l'évolution des taux. Le taux moyen de la dette depuis 1996 a diminué, le pic de 2001 correspondant à deux augmentations successives des taux de la banque centrale européenne.

Les frais de personnel sont le premier poste de dépense du budget. De 44,4 M€ en 2002, ils passeront à 45,5 millions en 2003, soit une augmentation de 2,5%. Elle s'explique par le GVT, le « glissement-vieillesse-technicité » qui traduit l'évolution des carrières ; par l'augmentation des cotisations à la CNRACL – caisse excédentaire, mais que l'Etat a ponctionnée pour éponger des caisses déficitaires et qui l'est donc devenue, ce qui a conduit à augmenter la cotisation pendant trois ans ; par l'augmentation des traitements décidée l'an dernier, que nous subissons en année pleine. Ces seuls éléments augmentent les dépenses de personnel de 1,7%. Les conséquences en année pleine des créations de postes pour passer aux 35 heures en 2002 entraînent une augmentation de 0,6% et la politique de la Ville entraîne 0,2% - il s'agit d'améliorer le nettoyage, la politique du logement en recrutant pour l'OPAH un ingénieur dans le but de remettre sur le marché des logements vacants, ainsi que l'activité économique et le développement.

Un point de dépenses de personnel représente 455 000 € et un point de fiscalité 424 000 €. En conséquence l'augmentation de 1% des dépenses de personnel oblige à une augmentation de 1,07% de la fiscalité. Diminuez le personnel, nous dira-t-on. Je rappelle que les normes qui s'appliquent dans les crèches, les écoles etc, nous l'interdisent. D'une certaine façon, par cette politique salariale, l'Etat nous impose l'impôt. Dans la strate des villes de 50 000 à 100 000 habitants, les frais de personnel représentaient en 2002 52,7% contre 47,3% pour les autres dépenses ; à Versailles en 2003 les frais de personnel seront de 54,85% contre 45,15% pour les autres dépenses. Je vous rappelle l'incidence du transfert de la collecte des ordures ménagères : sur un total de 7 M€, 6,7 M€ correspondent en fait au poste « autres dépenses », qui a donc été minoré d'autant, tandis que le poste « personnel » l'a peu été, les dépenses à ce titre ne représentant que 300 000 €. Si nous avons conservé la collecte des ordures dans le budget de la ville, la part des frais de personnel ne se serait élevée qu'à 51%, soit moins que dans les villes comparables. Mais ne nous en tenons pas aux pourcentages. En moyenne une ville de 50 000 à 100 000 habitants dépensait 651 € en personnel et 584 € pour les autres dépenses, soit 1235 € par habitant. Or Versailles dépensera 514 € pour le personnel, 423 € pour les autres dépenses, soit 937 € au total par habitant.

Certains outils nous aident à mieux gérer. D'abord le comité de gestion se réunit chaque mois, sous la présidence de Mme DUPONT, pour suivre les dépenses au regard des orientations budgétaires, décider de pourvoir aux postes vacants en fonction de leur utilité, proposer des mesures pour améliorer la maîtrise des dépenses et émettre un avis sur les créations et transformations de postes. Nous pouvons dire que les dépenses de personnel sont bien gérées. En second lieu, le groupe de programmation des travaux se réunit chaque mois pour suivre l'avancement des travaux et l'encaissement des subventions par projet, afin éventuellement de relancer le Département ou la Région, et d'indiquer à la personne qui gère les emprunts à quel moment nous aurons à faire des paiements afin d'emprunter au plus juste. Le groupe adapte la programmation pluriannuelle des opérations nouvelles et émet un avis sur les modifications des programmes, par exemple dans le cas des piscines Montbaouron où la concertation avec les riverains et les usagers a conduit à des travaux supplémentaires. M. le Maire a jugé nécessaire de créer un troisième outil, que nous appellerons l'observatoire du coût et de l'adaptation des services publics. Il aura pour but d'améliorer la gestion, d'analyser le coût service par service, de proposer des aménagements tarifaires, car les comparaisons avec d'autres communes montrent que de grandes différences existent, et enfin d'adapter le fonctionnement des services, notamment en ce qui concerne les heures d'ouverture. Enfin, il travaillera dans l'intercommunalité pour qu'à l'avenir il n'y ait plus de différence entre les usagers de la piscine de Viroflay et ceux de la piscine de Versailles. Nos coûts sont maîtrisés.

J'en viens aux recettes fiscales. En 1992, l'Etat nous versait 26% de nos recettes en DGF, il n'en verse plus que 21%, mais ses autres dotations et compensations diverses doublent, passant de 4% à 8%. Le produit des quatre taxes passe de 40% à 46% dans le total. Les autres recettes passent de 30% à 25% en raison du transfert de la collecte des ordures ménagères de la perte de la compensation pour le service d'incendie et de secours que nous n'assurons plus, et de celle du contingent d'aide sociale. Peu à peu la liberté des collectivités locales en est d'autant réduite.

Pour ce qui est de l'investissement, en moyenne de 1999 à 2002 les dépenses se maintiennent à 12 M€ et sont à 13 M€ pour 2003, les dépenses brutes oscillant de 12 à 16 M€. Elles se répartissent en 5,5 M€ pour la catégorie A, 5,9 M€ pour la catégorie B et 2,3 M€ pour la catégorie C, soit 13,7 M€ de dépenses nettes. Ce classement en trois catégories a été établi par mon prédécesseur, dans un souci de bonne gestion – qu'il m'a transmis. En premier lieu, pour que l'on ne néglige pas l'entretien courant des matériels au profit de projets nouveaux, il insistait pour que cette catégorie C qui y correspond soit toujours dotée à un certain niveau. La catégorie B représente ensuite des éléments lourds de gros entretien du patrimoine, pour les chaudières et les toitures par exemple. C'est en fonction de ce qui est nécessaire pour ces deux postes qu'il reste, en catégorie A, les crédits pour les opérations nouvelles.

Je ne donne de détails que pour cette catégorie : Au titre de l'enseignement, nous consacrons 0,4 M€ à l'école maternelle les Dauphins, dont les travaux commencés en 2000 ont coûté au total près de 2 M€, sans aucune subvention. Pour les interventions sociales et la famille, la dépense brute s'élève à 2,3 M€ pour la crèche Jean Mermoz, la dépense nette à 1,4 M€ grâce à 0,9 M€ de subventions. Le coût prévisionnel de l'opération commencée en 2001 pour s'achever en 2004 est de 4 M€, avec des subventions de 970 000 € de la caisse nationale d'allocations familiales et de la caisse d'allocations familiales des Yvelines, que nous remercions. Pour la crèche du Chat botté, boulevard de la Reine, les dépenses brutes sont de 600 000 €, les dépenses nettes de 100 000 €, et au total le coût sera de 800 000 € avec 450 000 € de subventions de la CNAF et de la CAFY. Au chapitre sport et jeunesse, 1,2 million d'€ sont consacrés à la restructuration de la piscine ou plutôt des piscines Montbauron Pour un coût prévisionnel de 10 M€, nous avons déjà financé 2 M€ et sollicité 1 M€ du FNDS. La Région nous versera probablement une subvention de un million et le Département nous a notifié une subvention de 1,3 M€ tout récemment. Lorsque toutes ces subventions seront notifiées, elles apparaîtront en décision modificative ou au budget supplémentaire. Pour le poste aménagement et services urbains, nous consacrons 70 000 € comme chaque année à améliorer l'éclairage public et 16 000 € à la dépose minute de la crèche Jean Mermoz. Pour la ZAC des Chantiers, les dépenses brutes sont de 2,35 M€, les recettes, en provenance de l'aménageur et du STIF, de 1,07 million d'€ et les dépenses nettes de 1,51 million d'€. Cette opération sera traitée comme un budget annexe, même si ce n'est pas obligatoire, afin de pouvoir en faire un bilan financier en toute transparence. Au titre de l'environnement, nous consacrons 300 000 € à l'aménagement des abords de la cathédrale Saint Louis, pour lequel une subvention de la Région ne nous a pas encore été notifiée. Au titre de l'administration générale, sont inscrits cette année 600 000 € pour l'accueil du public à l'Hôtel de ville, opération d'un coût prévisionnel total de 4,8 M€ dont 3,8 millions ont déjà été financés. La programmation est prévue jusqu'à fin 2005, et 110 00 € seront perçus dans le cadre d'un contrat départemental.

Voyons maintenant le budget de l'assainissement. Les dépenses de fonctionnement, resteront identiques, à 2,3 M€, les dépenses d'investissement passeront de 2,1 à 2,4 M€, l'annuité de la dette augmentera légèrement de 800 000 € à 1,2 million d'€, les dépenses de personnels seront stables à 800 000 € et les immobilisations passeront de 1,7 à 2,2 M€. S'agissant des recettes, la redevance globale, acquittée par les utilisateurs, passera de 1,4 à 1,5 million d'€ et les emprunts resteront à 0,3 million d'€. Je vous rappelle qu'ils nous sont consentis à taux zéro par l'agence de l'eau Seine-Normandie. Pour la redevance, nous avons voté en décembre dernier une augmentation de 2,3 % en 2003. Le coût au litre passera ainsi de 0,000243 € à 0,000250 €, autant dire une goutte d'eau !

Pour investir et régler ces dépenses, il faut recourir à l'impôt. J'en viens donc à l'évolution de la fiscalité. Chacune des quatre taxes – d'habitation, foncière sur le bâti, foncière sur le non bâti, professionnelle- a un produit qui est la multiplication de la base par un taux.

Comment évoluent les bases ? Pour la taxe d'habitation, les bases définitives de 2002 s'élevaient à 164 M€ ; les bases provisoires de 2003 qui nous ont été notifiées sont de 167 M€, soit plus 1,91%, les bases définitives étant communiquées en septembre. Pour la taxe foncière, les bases passent de 130 à 133 M€, soit plus 2,38%. Pour le foncier non bâti, les seuls terrains « à bâtir » à Versailles le sont très provisoirement, entre une démolition et la reconstruction, ce qui donne des bases non significatives. Les base de taxe professionnelle passent de 96 à 85 M€, soit – 14% en raison de la suppression de la part salariale et des difficultés du GIAT. Les variations des bases s'expliquent par deux éléments. Le premier est la revalorisation des bases votée par le Parlement qui est de 1,5%. De ce fait, pour la taxe d'habitation, sur les 1,91% d'augmentation, 0,41% correspondent à l'imposition de nouveaux locaux ou au réaménagement de divers locaux. Pour la taxe foncière sur le bâti, l'augmentation, déduction faite des 1,5% de revalorisation par le Parlement, est de 0,88%. La différence avec la taxe d'habitation vient du fait que cette taxe foncière s'applique également aux entreprises et donc éventuellement à des locaux encore vacants.

Des abattements à la base sont possibles. Pour la taxe d'habitation, ils peuvent être de 10, 15 ou 20 % pour chacune des deux premières personnes, et le taux retenu par Versailles est de 10% ; à partir de la troisième personne, il peut être de 15, 20 ou 25% et Versailles a retenu 25% ; l'abattement général à la base peut être de 10 ou 15% et il est à Versailles de 15%. Pour cette taxe d'habitation, les 42 209 articles du rôle de 2002 se répartissent ainsi : 4% pour les résidences secondaires, 67% sans personne à charge, ce qui correspond à une personne qui vit seule ou avec son conjoint et 29% avec personnes à charge. A l'intérieur de cette dernière catégorie, 41% ont une personne à charge, ce qui fait 11,9% de l'ensemble des 42 209 rôles ; 33% ont deux personnes à charge, soit 9% du total des rôles ; 16 % ont 3 personnes à charge, soit 4,8% de l'ensemble des rôles ; 7% ont 4 personnes à charge, soit 1,9% des 42 000 rôles. 3% ont 5 personnes à charge, soit 1% de l'ensemble des rôles. Cette répartition est très stable d'année en année.

Le produit de la taxe professionnelle, y compris les compensations, sera en 2003 de 14,7 M€ dont 8,6 M€ prélevés sur les entreprises et 6,1 M€ de compensations de l'Etat. A terme on peut imaginer que le prélèvement direct n'existera plus et que l'Etat nous fera un versement représentatif de la taxe professionnelle comme il existait autrefois un versement représentatif de la taxe sur les salaires.

Les compensations qui nous sont versées par l'Etat évoluent ainsi : pour la taxe d'habitation, 412 000 € en 1997, 420 000 € en 2002 et 422 000 en 2003 ; pour le foncier bâti, respectivement 61 000, 55 000 et 65 000 €. Pour la taxe professionnelle, nous passons de 1 789 000 € en 1997, à 5 653 000 € en 2002 et 6 134 000 € en 2003.

M. le Maire :

Il importe d'expliquer pourquoi l'Etat nous verse ces compensations.

M. DEVYS :

Pour la taxe d'habitation, elles compensent des allègements que l'Etat a décidés pour les personnes âgées ou les personnes à revenus modestes. Ces compensations, qui ne représentent d'ailleurs pas des sommes très importantes, correspondent à des mesures sociales ou de solidarité. Quant aux compensations de taxe professionnelle, le système n'est pas très sain et il vaudrait mieux un jour aboutir à la suppression de cette taxe. Au total, nous passons de 1,8 M€ de compensations en 1997 à 6,6 millions en 2003. Le décrochage se fait en 1999, première année de mise en application de la suppression progressive de la part salariale de la taxe professionnelle. L'augmentation se poursuivra puisque la réforme de l'assiette de la taxe professionnelle s'appliquera à partir de cette année aux entreprises non commerciales. En 1997, les compensations représentaient 4% des rentrées fiscales, elles en représentent aujourd'hui 13%.

Les taux des quatre taxes sont à Versailles de 9,84% pour la taxe d'habitation, 12,06% pour la taxe foncière, 11,76% pour le foncier non bâti, 9,84% pour la taxe professionnelle- Ils sont respectivement de 11,77%, 13,79%, 51,72% et 13,10% en moyenne départementale ; de 13,81%, 17,59%, 42,02% et 15,04% en moyenne nationale. Les plafonds possibles sont de 34,51%, 43 ,96%, 129,28% et 30,05%. Inutile de vous dire que la volonté de M. le Maire n'est pas d'atteindre ces plafonds !

A partir des bases notifiées par l'administration fiscale et des taux appliqués en 2002, on définit un produit assuré pour 2003 : 16 M€ pour la taxe d'habitation, autant pour la taxe foncière, un produit non significatif pour le foncier non bâti, et 8 M€ pour la taxe professionnelle, soit un total assuré de 41 millions, pour des besoins de financement de 42 M€, et un manque de un million. La loi de Finances a introduit une nouveauté, la « déliaison » des taux. Auparavant ils devaient augmenter de la même manière ; désormais, le taux de la taxe professionnelle peut augmenter 1,5 plus que les autres taxes. Les limites à l'évolution de la taxe sur le foncier non bâti ne nous concernent pas.

En tenant compte d'une augmentation nominale des valeurs locatives de 1,5% et d'une augmentation du taux de 4%, soit une augmentation de 5,5% de la cotisation, la taxe d'habitation passera de 9,84% en 2002 à 10,23% en 2003, contre une moyenne de 11,77% dans le département et de 13,81% au plan national en 2002. Rappelons que ces taux ont été gelés de 1998 à 2001, puis augmentés en 2002 et en 2003. Mais la taxe d'habitation par exemple, passant de 8,96% en 1997 à 10,23% en 2003 aura augmenté en sept ans de 2% par an.

S'agissant de la taxe d'habitation, pour un contribuable dont la base nette d'imposition est la valeur locative moyenne, soit 4984 € en 2002 et 5059 € en 2003 en raison de la revalorisation des bases, l'augmentation de 4% du taux communal conduit à une hausse de 5,5% de la cotisation annuelle qui passera de 490 € en 2002 à 518 € en 2003, soit une cotisation mensuelle qui augmente de deux €, de 41 à 43 €. Pour le contribuable imposé sur deux fois la valeur locative moyenne, soit 9968 €, la cotisation annuelle passera de 981 à 1035 € et la cotisation mensuelle de 82 à 86 €, ces quatre € supplémentaires représentant six baguettes, un paquet de cigarettes, 3 litres de super sans plomb ou une demi-place de cinéma.

S'agissant de la taxe sur le foncier bâti, le contribuable imposé à la valeur locative moyenne verra sa cotisation annuelle passer de 301 à 317 €, et sa cotisation mensuelle de 25 à 26 €, soit un euro supplémentaire. Pour une valeur locative double de la moyenne, cette augmentation sera de 2 € pas mois, soit quatre timbres ou une douzaine d'œufs .

J'espère vous avoir montré que la gestion de la ville est saine, nos finances solides, et que par notre volonté d'investir nous préparons bien l'avenir. (*applaudissements*)

M. le Maire :

Merci pour ce rapport des plus pédagogique. M. GRESSIER étant retenu pour des raisons professionnelles, nous vous distribuons maintenant son rapport, et nous pouvons commencer le débat

M. de LESQUEN :

Avant d'aborder le fond, je voudrais faire quelques observations de forme et de méthode sur la présentation de ce budget.

D'abord, débattre le 27 mars du budget de l'année, c'est tard, bien tard, puisque depuis trois mois la Ville dépense de l'argent. En bonne méthode un budget doit être présenté avant l'ouverture de l'exercice, donc avant le 1^{er} janvier. La seule raison que je vois à ce retard de trois mois est que vous n'avez pas voulu que la nouvelle hausse des taux de 4% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière et de 6% pour la taxe professionnelle soit annoncée juste au moment où les Versaillais recevaient les feuilles d'impôt avec la hausse de 12% de 2002.

Ce qui aggrave les choses, c'est que les documents qui nous ont été remis – et l'argument sur l'économie de papier n'abusera personne- comportent une colonne « propositions du maire », et une colonne « vote du conseil municipal », déjà remplie alors même que les conseillers municipaux n'ont pas encore eu entre les mains les documents budgétaires. On préjuge ainsi de leur vote et on leur laisse entendre qu'ils ne pourront pas changer une virgule. Si vous voulez dire par là que vous n'êtes pas prêts à entendre les observations même les plus justifiées que feront les trois groupes d'opposition, malheureusement, nous en avons l'habitude. Mais cela signifie aussi -je me tourne vers les collègues de la majorité municipale- qu'on les traite comme des machines à voter, qu'ils doivent avoir le petit doigt sur la couture du pantalon et ne peuvent rien changer à ce budget.

Mme DUPONT:

Monsieur de LESQUEN, vous êtes discourtois.

M. de LESQUEN :

Si vous êtes contents comme cela, tant mieux.

M. MARVAUD :

Assez de leçons !

M. de LESQUEN :

En second lieu il ressort des explications de M. DEVYS et de celles qui ont été données lors de la commission des Finances puis de la réunion conjointe des commissions des Finances et de l'Urbanisme, auxquelles j'ai assisté avec mes collègues, Mme LEHERISSEL, M. BERNOT ainsi que Mme MASSE, qui n'a pas pu venir ce soir – comme le rapporteur du budget-, que ce budget a été constitué à l'envers, c'est-à-dire sans contraintes réelles. On a accumulé les demandes des services, et quand M. DEVYS présente le budget, il égrène une kyrielle de postes sans perspective d'ensemble ni perspective d'avenir.

Certes, il faut partir des besoins. En commission, un conseiller a demandé naïvement : «Est-ce que cela correspond à un besoin ? » Bien sûr, une dépense correspond toujours à un besoin. Cette remarque naïve me rappelle qu'en 1981, peu après que M. Jack LANG avait promis de faire passer la France de l'ombre à la lumière, je participais à une réunion à Matignon où un nouveau conseiller du Premier ministre M. MAUROY, nous avait expliqué qu'il fallait remplacer la logique budgétaire par la logique des besoins. Mais les besoins sont illimités, et les ressources sont rares. Dès lors, si l'on n'a pas au départ la volonté de limiter l'effort fiscal demandé au contribuable, si l'on n'a pas une claire vision des objectifs, des priorités et des hiérarchies entre les dépenses, le navire va à vau-l'eau, ou, pour prendre une comparaison qui est plus d'actualité, on se demande s'il y a un pilote dans l'avion.

M. MARVAUD :

Heureusement, ce n'est pas toi !

M. de LESQUEN :

C'est MARVAUD qui me tutoie ? Je vous en prie ! (*rires*). Monsieur le Maire, je vous demande d'appliquer le Règlement intérieur qui sanctionne les attaques personnelles et vulgaires en donnant un avertissement à M. MARVAUD (*exclamations*).

M. le Maire :

Vous vous maîtrisez, s'il vous plaît.

La séance n'est pas terminée, laissez M. de LESQUEN poursuivre son propos.

M. de LESQUEN :

Merci. Enfin, le pire, c'est d'ajouter des provisions budgétaires chapitre par chapitre. C'est vraiment une très mauvaise méthode. L'instruction comptable et budgétaire M 14, dans sa grande sagesse, comporte un chapitre 938 pour les dépenses imprévues. Je comprends parfaitement que dans un budget il y ait une poire pour la soif. Mais donner à chaque service par avance des sommes supplémentaires en disant « on ne sait pas pour quoi vous les dépenserez, mais si vous en avez besoin vous les dépenserez »,...

M. DEVYS :

Mais non !

M. de LESQUEN :

C'est aller à coup sûr vers l'inflation des dépenses, connaissant la nature humaine et le fonctionnement normal des services. Il ne faut pas procéder ainsi,. Avec la méthode de M. DEVYS, on est sûr que l'argent sera dépensé, on organise l'inflation des dépenses.

M. DEVYS :

C'est faux !

M. de LESQUEN :

J'en viens aux remarques de fond sur l'évolution des masses budgétaires, en me contentant de parler du fonctionnement puisque M. BERNOT traitera de l'investissement. M. BAGGIO et Mme LEHERISSEL interviendront sur plusieurs sujets importants.

Pour comparer ce qui est comparable, il faut raisonner à structures constantes. Puisque le service de collecte des ordures ménagères a été transféré à la communautés de communes, nous avons recalculé l'évolution du budget en en tenant compte. Ce projet de budget primitif, pour les opérations réelles, est de 82 597 000 €, si l'on ôte les dépenses de collecte des ordures ménagères. Par rapport au budget 2002, l'augmentation est de 4,61%. Mais nous comparons là le virtuel au virtuel, car le budget primitif est souvent différent de ce qui est dépensé et que nous donne le compte administratif. Nous n'avons pas encore ce compte administratif pour 2002, et il sera intéressant de faire une comparaison ultérieurement. Mais pour l'instant nous pouvons comparer le budget primitif 2003 au compte administratif 2001, et toujours à structures constantes, hors collecte des ordures ménagères, on passe de 70 606 911,46 € à ces 82 597 000 € d'opérations réelles, soit une augmentation de 17% en deux ans ! J'espère que ce budget, s'il n'est pas amendé, sera réduit et n'atteindra pas ce qui est inscrit. Mais actuellement, à structure constante nous avons une augmentation de 17% par rapport à ce qui a été dépensé en 2001 et c'est évidemment beaucoup trop.

Mme LEHERISSEL parlera des dépenses de personnel, mais j'en dis un mot. En 2003, elles sont inscrites pour 45,5 M€, soit 2,53% d'augmentation par rapport au budget primitif de 2002. Mais là encore, comparons ce que vous proposez à ce qui est sûr : au compte administratif 2001, ces dépenses ne figuraient que pour 41 425 000 €. L'augmentation est de 9,79% en deux ans. Si ce budget était exécuté à l'euro près, les dépenses de personnel augmenteraient donc de 10% environ en deux ans. Faut-il une fois de plus se lamenter sur le laxisme et la mauvaise gestion ? Ce n'est pas la peine, les chiffres se suffisent à eux-mêmes. J'ajoute que les dépenses de personnel représentent 55% des dépenses réelles. C'est énorme. L'explication vient en partie de l'augmentation des dépenses improductives. Mais il y en a une autre qui est que malheureusement la municipalité actuelle a un parti pris pour la gestion publique et est hostile à la gestion privée. Nous en avons eu un exemple caricatural en commission des finances à propos du guide pratique « Versailles » qui remplace le guide « bien vivre à Versailles » : c'est une municipalisation d'une initiative privée qui donnait satisfaction – sauf à vous. Vous vouliez tout contrôler. Il a fallu tuer cette initiative et la remplacer par une opération publique. L'avantage, c'est que maintenant le guide s'ouvre sur la photo du maire et de ses adjoints. Les Versaillais, à coup sûr, sont très contents de la différence.

Pour être tout à fait juste, je vous rends grâce d'avoir quand même affirmé le palais des congrès, qui disposait déjà de l'autonomie juridique et financière d'ailleurs. Si on l'a fait, c'est parce qu'il fallait tirer un constat d'échec

M. DEVYS :

Certainement pas ! On payait de l'impôt sur les sociétés. On n'en paye pas quand on est en échec, ou alors vous avez une manière très particulière de gérer les deniers de l'Etat.

M. de LESQUEN :

Si vous avez été obligés d'affermier c'est que cela ne se passait pas très bien et que le taux de remplissage n'était pas très bon.

M. DEVYS :

Cela se passait très bien !

M. de LESQUEN :

Mais non, ou alors il fallait continuer.

M. DEVYS :

Evidemment, vous ne savez pas ce que c'est qu'une entreprise !

M. de LESQUEN :

Les dépenses de police augmentent un peu. Malheureusement, elles restent inférieures aux dépenses de communication. Les Versaillais, une fois de plus apprécieront. (*murmures*) Je voudrais quand même que sur une question aussi sérieuse que le budget on puisse s'exprimer.

M. DEVYS :

Vous vous exprimez longtemps, plus que ne le permet le Règlement.

M. de LESQUEN :

Un peu de sérieux et d'esprit démocratique.

J'en viens à la fiscalité. Au cours du débat d'orientations budgétaires, nous avons souligné qu'à Versailles l'impôt sur les ménages est plus élevé de 24% que pour les communes de plus de 10000 habitants et de plus 7% que dans la « strate », la catégorie correspondante. On ne le répétera jamais assez, la comparaison fondée sur les seuls taux n'a pas de sens. L'impôt est le produit d'une base par un taux, et si la base est plus élevée, -or elle n'a pas de signification économique, c'est une convention administrative- l'impôt sera plus élevé. Les chiffres que je citais portaient sur 2001 ; comme en 2002 Versailles a augmenté les impôts de 12%, la situation est encore plus grave. On aurait pu espérer que vous auriez pitié du malheureux contribuable versaillais, mais non ! Vous n'hésitez pas à aggraver votre cas, ou plutôt le sien. Pour 2003, vous proposez d'ajouter à la revalorisation de 1,5% des bases 4% pour les impôts sur les ménages, taxe d'habitation et taxe foncière, et 6% pour la taxe professionnelle ! (*rires*) Mme de BARMON trouve cela très drôle, mais je pense que le contribuable n'appréciera pas.

Mme de BARMON :

C'est ridicule.

M. de LESQUEN :

C'est vous qui êtes ridicule, ma pauvre amie ! (*protestations*)

M. MARVAUD :

Monsieur le Maire, je souhaiterais un rappel au Règlement. Que M. de LESQUEN se maîtrise un peu dans ses propos. Il insulte nos collègues.

M. de LESQUEN :

J'ai répondu à Mme de BARMON en utilisant le terme qu'elle-même avait employé. C'est le droit de légitime défense.

M. le Maire :

Maîtrisez-vous tous, s'il vous plaît.

M. de LESQUEN :

Le taux d'augmentation, revalorisation des bases inclus, sera de 5,52% en 2003 pour la taxe d'habitation et de 7,59% pour la taxe professionnelle. En partant de la dernière année de la mandature précédente, 2000, nous avons eu des hausses de 1% puis 11% puis 5,52% , soit une augmentation totale sur trois ans de 18,55% pour les ménages et de 20,66% pour la taxe professionnelle.

A propos de la taxe professionnelle, puisque nos amis commerçants sont les plus pénalisés, rappelons que, indépendamment de la suppression de la part salaires de l'assiette, il y a une rétraction de la matière imposable de 4,28%, donc de la richesse de la Ville. Lorsque la richesse de la ville s'évanouit, c'est une politique de Gribouille d'augmenter les taux. C'est le Président Mitterrand lui-même qui a dit (*rires*) que trop d'impôt tue l'impôt.

M. DEVYS :

C'est une alliance objective, un axe politique avec Mme COULLOCH-KATZ ! (*rires*)

M. de LESQUEN :

Il l'a dit, vous vérifierez.

M. BANCAL :

Et trop de discours tue le discours.

M. de LESQUEN :

Alors même que la matière imposable connaît une rétraction de 4,28%, il est inintelligent d'augmenter les taux, et dans cette proportion.

Je vais vous dire ce que nous aurions fait à votre place. (*Ah !*) Rêvons un peu, et invitons les Versaillais à rêver avec nous.

M. MARVAUD :

Malheur aux Versaillais !

M. de LESQUEN :

Imaginons que le 1^{er} janvier 2003 on ait changé d'équipe municipale et que l'URV ait pu gérer la ville.

M. BANCAL :

Ce n'est pas un rêve, c'est un cauchemar !

M. de LESQUEN :

Vous me faites penser à cette séquence de l'émission *Les Inconnus* où le vampire fiscal pousse des hurlements quand on lui présente un passeport de Monaco.

Le plus simple aurait été de dire : au point où nous en sommes, pour redresser les finances de la Ville et à travers elles son économie, il faut une politique de rigueur. Dans ce cas on applique une norme globale aux dépenses de fonctionnement. Nous les aurions fixées en € courants, soit une économie de 3 643 000 € sur le budget de fonctionnement. De ce fait le produit des quatre taxes locales aurait pu être ramené de 42 443 000 € à 38 799 000 € et avec ce contre-budget de l'URV, au lieu d'augmenter, le taux de la taxe d'habitation aurait baissé de 4,96% et celui de la taxe professionnelle de 1,65% (*exclamations*). Compte tenu de la revalorisation de la base, la taxe d'habitation aurait diminué en termes réels de 3,54% et la taxe professionnelle de 3,10%. C'est toute la différence entre un budget de rigueur et un mauvais budget, mal conçu, empreint de laxisme et de démagogie.

Pour conclure (*ah !*) votre projet de budget a deux vices (*rires*). Je veux dire deux défauts rédhibitoires –excusez-moi, je n'avais pas pensé à cette paronymie. D'abord vous laissez filer les dépenses de personnel. Ensuite, vous en rajoutez dans le matraquage fiscal avec en trois ans, 18% sur la taxe d'habitation, 21% sur la taxe professionnelle. Nous ne pourrons que voter contre votre très mauvais budget.

M. le Maire :

Nous en étions sûrs.

M. GABRIELS :

Avant d'intervenir sur le fond, je voudrais poser une question. Pour débattre de ce budget, il serait intéressant de connaître celui de la communauté de communes. J'ai lu dans la presse qu'il en a été débattu ces derniers jours. Il me paraîtrait un minimum d'informer les groupes d'opposition de ce qui se profile. Lorsque l'on voit l'augmentation pour la collecte des déchets, l'impôt pour l'intercommunalité augmentera forcément.

M. le Maire :

Nous avons eu le débat d'orientations budgétaires lundi dernier et nous voterons le budget de la communauté de communes mercredi prochain. Je pourrai alors vous donner des indications plus précises. Selon les orientations que nous avons adoptées lundi, la taxe additionnelle pour les quatre impôts locaux sera très inférieure à la moyenne des taxes additionnelles prévue dans les autres communautés de communes. Pour la taxe d'habitation je proposerai 0,132%, pour la taxe sur le foncier bâti, 0,158%, pour le foncier non bâti, 0,382% et pour la taxe professionnelle 0,116%. Par comparaison, les chiffres ailleurs sont en moyenne respectivement de 2,08%, 3,31%, 8,33% et 2,46%.

Mme NEGRE :

Nous souhaiterions être informés régulièrement du nombre d'habitants de la communauté de communes. Il me semble qu'à partir d'un certain seuil, l'opposition peut y être représentée.

M. le Maire :

Nous sommes 151 503 habitants. D'ici la fin de l'année, Bièvre, qui a environ 4500 habitants, nous rejoindra.

Mme COULLOCH-KATZ :

J'indique notre position globale. Ce budget aurait pu nous satisfaire – mais nous regrettons de devoir voter contre- dans la mesure où nous avons déjà augmenté considérablement les tarifs pour l'accès aux services et il n'aurait pas dû y avoir d'augmentation cette fois. Nous dénonçons depuis des années la double imposition que vous imposez à tous les Versaillais. Dans cette logique, nous voterons contre.

M. le Maire :

Je précise de nouveau que les recettes communales proviennent de l'Etat, des collectivités, des impôts locaux, et d'autre part des tarifs établis par le conseil municipal pour les services non obligatoires rendus à la population. Nous nous sommes fixé comme règle de les faire supporter pour moitié aux contribuables et pour moitié aux usagers, avec les aménagements nécessaires pour les charges familiales. Actuellement, les services rendus sont financés en majorité par la fiscalité et en proportion minoritaire par les usagers. Si nous voulions offrir la gratuité totale du service, le contribuable supporterait l'inégalité de la charge et nous estimons que ce n'est pas à lui de le faire.

Mme COULLOCH-KATZ :

Peut-être n'était-il pas judicieux de geler les impôts de 1998 à 2001. Agir autrement aurait permis de financer la solidarité que nous demandons.

M. le Maire :

Si nous avons augmenté les impôts pendant ces quatre années, cela n'aurait pas permis de financer les services rendus.

M. CASANOVA

Je ne reviens pas sur les problèmes fondamentaux que nous avons évoqués lors du débat d'orientations budgétaires et que M. DEVYS a évoqués de nouveau, à savoir le fait que depuis 1996 les gouvernements successifs aient fait se réduire comme peau de chagrin et les dotations et les compensations ; en particulier on constate que la DGF et la taxe professionnelle représentent une part de moins en moins élevée dans le produit fiscal. A nos yeux cette démarche est néfaste, mais elle est aggravée cette année. Il faudrait le faire saisir à nos concitoyens, ce qui n'est pas aisé en raison de la complexité des mécanismes de compensation ou non compensation -véritables cunéiformes ou hiéroglyphes. Il faut dire à la population où sont les responsabilités et mobiliser contre cette orientation. La bataille est difficile, mais le seul combat qu'on est sûr de perdre est celui qu'on ne mène pas.

Dans un tel contexte, la majorité municipale a choisi pendant de longues années de geler l'imposition ou d'augmenter de 2% les impôts, alors que les tarifs des services sociaux et culturels augmentaient de 5%. Or les usagers qui les payent sont aussi des contribuables. Il ne s'agit pas d'aller vers la gratuité totale, mais de pondérer. Or cette orientation se prolonge, ce qui nous conduit à ne pas voter ce budget, tout en ayant aussi des critiques ou une approbation à exprimer sur de nombreux aspects précis.

M. GOSSELIN :

Je poursuivrai par un certain nombre de remarques ou de questions par secteurs.

Dans le domaine sportif, nous restons réticents à l'égard de la restructuration de la piscine Montbauron et de la politique suivie à propos de celle de Porchefontaine. Rien n'est dit dans le projet de budget sur la manière dont on va pallier cette carence. D'autre part, on indique une subvention aux scouts de 22500 €. Pour éviter certains dérapages qui ont eu lieu il y a quelque années nous aimerions savoir de quels scouts il s'agit et comment se justifie cette subvention, à laquelle nous ne sommes pas hostiles a priori.

En second lieu, dans ce budget certaines subventions sont déjà fixées, comme celle que je viens de mentionner, alors que d'autres sont renvoyées à notre délibération du mois prochain. Pouvons-nous avoir des éclaircissements à ce sujet ?

Dans le domaine culturel, nous nous réjouissons du succès populaire du mois Molière et du nombre de plus en plus élevé de manifestations gratuites, que les Versaillais apprécient. Mais nous trouvons dans le budget de la culture 40 000 € pour l'éclairage de sécurité du théâtre Montansier. Celui-ci a été refait intégralement il n'y a pas très longtemps. Nous aimerions des précisions sur cette dépense.

S'agissant de la politique de communication, nous trouvons -ce n'est pas une nouveauté- qu'elle n'est pas ce qu'elle pourrait être, et que les Versaillais ne sont pas bien informés de manière générale de ce que nous décidons et de ce que la municipalité entreprend. Une politique de communication plus imaginative et volontaire serait nécessaire.

De même la politique de relations internationales est tout à fait insuffisante pour une ville de la réputation de Versailles. Un budget de 15 000 € est dérisoire ne serait-ce que pour la politique de coopération décentralisée. Là encore on manque d'imagination et de volonté.

Vous avez dit que la propreté était une priorité de votre action – au point que vous vous souciez du contrôle des naissances chez les pigeons, ce qui est remarquable. Néanmoins la propreté de la ville ne satisfait pas nos concitoyens et nous nous demandons ce que l'on pourrait améliorer, en investissement et en fonctionnement.

Ensuite, au fil des mois, on accorde des sommes considérables à des expertises préliminaires, coordinations et autres études d'impact, au profit de cabinets privés. Page 215 je relève 28 000 € pour des études d'impact, 140 000 € pour les reliquats d'études concernant le PLU, 22 000 € pour des levées topographiques p 193, etc.. cela fait beaucoup d'études préliminaires dont les justifications ne paraissent pas toujours claires.

Au budget de l'administration générale, nous notons 800 000 € pour l'informatique, somme importante mais pour un enjeu qui l'est également. On ne sait pas clairement si le budget du site Internet y est inclus. Nous notons aussi avec surprise un budget de 950 000 € en personnel pour les cimetières. Cela nous a paru énorme, mais vous pouvez peut-être le justifier.

Plus important, le développement économique et l'aide à l'emploi – vous nous direz dans quelle mesure ces fonctions seront transférées à l'intercommunalité- restent, selon vous, une priorité. Or inscrire au budget 82 000 € en interventions économiques et 94 000 € en aides à l'emploi, surtout pour la mission locale, c'est insuffisant. Bien entendu les agents municipaux chargés de cette politique ne sont aucunement en cause. Mais plutôt que de payer 28 000 € pour des études d'impact d'une politique qui n'existe guère, il vaudrait mieux se doter d'un service efficace de développement économique, puisque nous déplorons tous qu'il n'y ait pas assez d'entreprises qui s'installent et que la taxe professionnelle baisse. Il faudrait plus de cohérence dans cette politique.

Enfin, nous avons constaté que vous reconnaissiez que la politique insuffisante à l'égard du logement social nous coûtait exactement 230 000 €, puisque nous sommes en-dessous du pourcentage des 20% de logements sociaux.

Pour conclure, nous soulignons un manque d'imagination et de volonté politique s'agissant de la politique de communication, des relations internationales et du développement économique.

M. BERNOT :

J'insisterai sur l'aspect politique du débat, le vote du budget étant l'acte politique majeur pour la représentation municipale. J'ai travaillé sur le rapport et les documents fournis et j'ai écouté les explications en commission. Au passage, je souligne, à titre personnel, combien j'ai apprécié l'excellent travail des services pour ce qui est de la présentation des documents, la précision et la clarté des tableaux. Sur le fond, malheureusement, je n'éprouve pas la même satisfaction en ce qui concerne les commentaires, puisés aux meilleures sources de la technostructure – je pense en particulier aux trois pages arides sur les cinq compensations partielles de la taxe professionnelle- ou qui révèlent l'embarras de leurs auteurs à justifier l'injustifiable. On y trouve un usage assez répandu de la méthode Coué dont on a eu un autre exemple dans l'exposé de M. DEVYS sur certains points ; mais il ne suffit pas d'affirmer les choses pour qu'elles soient vraies. On y trouve aussi une obsession de la référence à la strate, une sorte de stratomanie ou stratolâtrie. Mais comparaison n'est pas raison. Pour ce qui est de la taxe professionnelle par exemple, cela ne veut rien dire. Les investisseurs regardent le niveau des taxes dans les villes voisines.

J'ai été frappé aussi, par la manière dont ce budget semble avoir été construit. Dans les ministères ou les administrations de l'Etat -j'ai eu l'occasion de travailler au ministère de la Défense- on part des enveloppes contraignantes fixées par Bercy pour voir ce qu'on peut en faire. Ici, on a plutôt l'impression que l'on a pris acte des besoins exprimés par les services et à partir de là, en prenant en compte dotations et compensations, constaté que les taux devaient s'établir à un certain niveau pour que le produit couvre les dépenses. Ce n'est pas très politique, mais plutôt une vision qu'on pourrait qualifier, sans méchanceté, de comptable.

M. DEVYS :

Auparavant, c'était la gauche qui me traitait de comptable.

M. BERNOT :

La comptabilité est une bonne chose en soi, mais ne saurait remplacer une politique. Cela conduit à des commentaires un peu décalés. On lit ainsi que le montant de l'épargne nette, à hauteur de 1 494 000 € « traduit bien notre volonté de poursuivre un effort d'investissement nécessaire à la préservation du patrimoine et à la préparation de l'avenir ». Devant une déclaration aussi claironnante, on a envie de dire : fermez le ban. Pourtant, mieux vaudrait un peu de modestie, car cette épargne nette diminue de 30% par rapport à 2002. Il est vrai que nous devons nous estimer heureux, selon M. DEVYS , puisqu'elle aurait pu être négative...

Ce qui m'inquiète plus, c'est votre absence totale de vision et de volonté, dans ce budget, pour remédier aux véritables problèmes de notre ville, qui sont le déclin démographique et l'anémie économique. Nous avons perdu 8000 habitants depuis 1975, donc de la richesse, du pouvoir d'achat, des emplois. Le rapport des services municipaux qui servait de base pour établir la convention d'équilibre habitat-activité passée avec la préfecture des Yvelines, rappelle que le parc de locaux d'activité a diminué de 3000 m2 en dix ans. Pour ne pas faire de peine à M. BUFFETAUT, je ne dirai pas que vous n'avez rien fait. Je ne veux pas polémiquer. Mais vous n'avez sûrement pas fait assez. Les faits sont là, et ils sont têtus : d'une année sur l'autre les bases de la taxe professionnelle, déduction faite de la part salaires, diminuent quand même de 4,28%, soit 3 690 000 €. Cette réalité-là est affligeante.

Certes, il y a une baisse de 4 millions pour le GIAT à laquelle la Ville ne peut pas grand chose. Mais c'est au Parlement qu'on défend les budgets de la Défense, et je rappelle que grâce aux amis de Mme COULLOCH-KATZ, l'industrie militaire d'armement n'a pas eu de commandes depuis un certain nombre d'années. Quand on veut conserver une certaine indépendance, il faut passer des commandes à son industrie de défense. Au passage, je signale que le plus gros utilisateur du char Leclerc, ce sont les Emirats Arabes Unis, pas l'armée française. Relevons aussi 2,8 millions pour le départ de deux entreprises importantes, Loc Action et Dial. On ne nous en a pas beaucoup parlé au conseil municipal, tandis qu'on nous parlait beaucoup de Citroën Sports, d'un investisseur immobilier qui allait créer à Satory des milliers de m2 de bureaux – on a appris récemment qu'ils avaient du mal à trouver preneur. Les pertes de 6 860 000 € sont insuffisamment compensés par les créations dont vous vantez.

On ne voit rien dans ce budget qui traduise une ambition, une volonté, un effort pour attirer les entreprises. Je ne parlerai pas des crédits extrêmement modestes pour l'activité économique, 1 487 00 €, qui ne représentent que 1,3% des dépenses totales- on retrouve presque le montant de l'épargne nette dégagée. Je préfère me consacrer à l'essentiel, c'est-à-dire les signaux que nous donnons aux investisseurs potentiels, et en particulier le niveau de la taxe professionnelle, seul levier vraiment efficace sur lequel vous pourriez agir, si vous le vouliez, pour créer les conditions nécessaires à un redémarrage de l'économie. Il n'est pas évident pour des commerçants d'avoir envie de s'installer dans une ville qui se dépeuple et dont le taux de taxe professionnelle a augmenté de 16,5% en deux ans.

M. DEVYS :

C'est une ville fantôme...

M. BERNOT :

Ce ne sont pas ces signaux-là qu'il faudrait donner. C'est l'inverse qu'il aurait fallu faire. Avec un effort de rigueur raisonnable, on aurait pu se contenter d'actualiser ce taux du niveau de l'inflation. Il n'y avait pas besoin pour cela de toucher à l'investissement. Il suffisait de faire 4% d'économies sur les dépenses de fonctionnement.

M. DEVYS :

Lesquelles ?

M. BERNOT :

C'est un objectif qui aurait pu être assigné aux services. On aurait pu leur demander à chacun de préparer un budget prévisionnel en prenant cette contrainte en compte. Vous n'avez pas procédé de cette façon, vous avez pris acte des dépenses proposées par les services.

M. DEVYS :

Vous n'en savez rien !

M. BERNOT :

C'est ce qui se dégage d'évidence.

Mme DUPONT :

Monsieur BERNOT, vous ne pouvez traiter les services comme vous le faites en permanence. Les agents de la fonction publique à Versailles sont des gens loyaux et qui écoutent ce que leur disent les élus. Nous travaillons la main dans la main. Tous les services présentent un budget prévisionnel, quoi que vous en pensiez. Je vous demande de cesser de traiter nos agents comme vous les traitez !
(*applaudissements*)

M. BERNOT :

Je suis désolé de vous dire que vous n'avez rien compris à ce que j'ai dit.

Mme DUPONT :

J'ai fort bien compris.

M. de LESQUEN :

Madame DUPONT, vous tenez des propos démagogiques.

M. BERNOT :

Il est absolument consternant de vous entendre.

Mme DUPONT :

Nous ne sommes pas à la solde des services, pas plus qu'ils ne sont à la nôtre.

M. BERNOT :

Je n'ai jamais dit cela !

Mme DUPONT :

Cela suffit comme ça !

M. BERNOT :

Je vous demande d'être correcte et de ne pas m'interrompre. (*protestations*).
J'ai expliqué que vous n'avez pas fixé d'objectifs aux services, je n'ai pas dit que les gens dans les services n'étaient pas de qualité.

M. le Maire :

Monsieur BERNOT, lorsqu'on établit un budget, vous le savez puisque vous avez été au ministère de la Défense, on envoie des lettres de cadrage. J'ai envoyé ces lettres à nos services au printemps dernier et c'est à partir de là que nous avons établi notre budget et que j'ai fait les arbitrages.

M. BERNOT :

Voilà une information que les élus de l'opposition n'avaient pas. (*exclamations*).

Mme LEHUARD :

Quelle mauvaise foi !

M. de LESQUEN :

De toute façon, cela dépend de ce que l'on met dans ces lettres de cadrage.

M. BERNOT :

Il serait d'ailleurs intéressant que l'on en ait connaissance.

Pour conclure ; absence de vision politique, signaux donnés aux investisseurs qui sont à l'opposé de ce qu'il aurait fallu faire pour les attirer, cela se passe de commentaire.

M. de LESQUEN :

Très bien.

Mme NEGRE :

Nous faisons nôtres un certain nombre d'observations du groupe de la Gauche plurielle. Mais à la lecture de ce budget, nous avons constaté la hausse des impôts locaux, la taxe d'habitation la taxe foncière, la taxe professionnelle, ce qui nous chagrine car cette hausse décourage les futurs investisseurs. Intervenant après celle 12% en 2002, elle est à mettre en corrélation avec une baisse de 31% de l'épargne nette. En outre la collecte des ordures ménagères passe de 6 800 00 € à 300 00 € pour notre ville, et le transfert à l'intercommunalité va entraîner une hausse de nos impôts locaux. Nous ne pouvons qu'en être inquiets.

Pour les recettes de fonctionnement, le fait le plus frappant est la chute de 14,25% des bases de la taxe professionnelle, après une baisse de 7,98% en 2001 et de 5,13% en 2001. C'est donc une baisse cumulée de 27%, qui s'explique pour 6 ou 7% par la décision de l'Etat d'exonérer les entreprises de la quote-part sur la base salaires. Mais elle renvoie surtout à un déficit vital d'entreprises dans notre commune. Nous en sommes très soucieux et nous pensons qu'il serait urgent de s'adjoindre un spécialiste de la reconversion des friches économiques.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, certaines ne nous paraissent guère maîtrisées, comme les achats qui augmentent de 7,8%, et les services extérieurs de 9%. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait des coûts engendrés par la liaison froide. En 2002, 548 646 € y ont été consacrés. Dans le budget 2003 il n'est pas aisé de trouver des éléments à y comparer, car ce budget est lié à celui de l'hébergement.. Quel sera le coût définitif de cette liaison froide ? On disait qu'elle serait plus économique et procurerait une meilleure prestation. Nous constatons que les économies ne sont pas au rendez-vous et que la prestation est bien inférieure à celles que nous espérons.

Les dépenses de communication continuent à augmenter, de 39,1% cette fois après une hausse sensible en 2002, et pour votre plus grand publicité, monsieur le Maire, ; aux frais du contribuable ; nous ne sommes pas d'accord non plus. Que fait-on réellement dans ce domaine pour contrôler les dépenses ? Impôts et taxes et services assimilés figurent à 39,4% et les autres charges de gestion courante augmentent de 12,2%. Quant aux subventions à l'office de tourisme, elles augmentent de 33,2%. De quoi s'agit-il ? De promouvoir les services du Château sans guère de retour sur investissement ou l'office de tourisme a-t-il une mission claire de favoriser la venue de congrès et manifestations entraînant des gains pour la ville ?

Les dépenses d'investissement augmentent de 8,5% pour des projets qui n'ont pas tout à fait notre agrément, nous en avons longuement parlé. De nombreux aspects nous préoccupent en ce qui concerne la ZAC des Chantiers, et nos amis de Buc sont très inquiets des difficultés de circulation qui les attendent pour venir en ville. On subventionne le train de vie du château, non à 25 M€ sur 15 ans, mais, selon les *Nouvelles de Versailles*, 28 M€ par an, ce qui est bien différent. Si c'est le cas, il est inadmissible de continuer à payer l'entrée du petit parc. On paye par le droit d'usage ou par l'impôt dit MM. DEVYS ; dans ce cas nous payons deux fois.

M. DEVYS :

Nous sommes généreux.

Mme NEGRE :

Très généreux, je n'en doute pas, mais dans ce cas c'est trop.

La dette de la ville, soit au 1^{er} janvier 2003 était de 70 370 000 €, augmentera de 1,1 M€. En définitive votre gestion se traduit en deux ans par une hausse de l'endettement et une forte hausse des impôts. Où nous emmenez-vous ? Nous sommes inquiets, car face à cela les recettes de taxe professionnelle ne sont pas au rendez-vous.

Mme LEHERISEL :

Je reviens sur notre premier poste de dépenses, les charges de personnel, qui atteignent 55% du total. Depuis plusieurs années elles représentent une part croissante des dépenses de fonctionnement, qui est supérieure à la moyenne dans la fameuse strate des villes de 50 000 à 100 000 habitants.

Dans les tableaux des effectifs, on constate que des postes sont créés, et notamment que le secteur administratif est doté de 27 postes supplémentaires. Je peux comprendre l'argument concernant l'accueil et l'encadrement tel que M. DEVYS le présente en ce qui concerne les emplois techniques ou d'animation. En revanche, j'ai du mal à l'accepter pour les emplois administratifs. Les dépenses augmentent, on nous a présenté un certain nombre d'outils pour les analyser. J'espère que nous en verrons la traduction dans le budget de l'année prochaine.

M. GOSSELIN :

Si vous me le permettez, j'ai quelques questions supplémentaires. Concernant la hausse excessive des prix du stationnement, vous connaissez notre position. Ce qui nous gêne, c'est que vous anticipez nos délibérations à venir à ce sujet. Dans le même ordre d'idées, vous ne mentionnez pas de politique concernant la création de parkings, qui est pourtant une affaire de longue haleine nécessitant de prévoir des investissements.

Il est fait état d'une possibilité de réduire les fêtes - fête de la musique, des associations, carnaval - en les organisant une année sur deux. La fête de la musique s'appauvrit un peu plus chaque année à Versailles, c'est dommage. Peut-être la concurrence parisienne est-elle trop forte. En tout cas la fête des associations nous paraît extrêmement positive pour l'ensemble de nos concitoyens et il nous paraîtrait excellent de la maintenir chaque année.

S'agissant de la liaison froide, je ne répète pas nos critiques antérieures. Mais quel est le sort réservé au terrain de l'ancienne cuisine municipale dans vos projets ?

Concernant le ramassage scolaire, la Ville fait un effort pour les enfants du personnel du Château. Ceux des familles qui habitent aux Matelots mériteraient le même effort. La Ville serait avisée d'y organiser un ramassage.

Enfin l'absence d'aire de stationnement pour les gens du voyage nous coûte 10 000 €. C'est regrettable. Peut-être serait-il plus opportun à la fois pour nos finances et pour les gens du voyage de leur réserver une aire de stationnement comme la loi nous y oblige.

Mme LEHUARD :

Mais où ?

M. DEVYS :

Rue des Bourdonnais ! (*rires*)

M. GABRIELS :

J'étais un peu inquiet des propos de M. DEVYS, qui donnait l'impression que les fonctionnaires municipaux étaient la cause de toutes ces augmentations de taux. Je suis heureux d'avoir entendu un autre discours de la part de Mme DUPONT. Je pense que c'est plutôt ce discours qui permettra d'attirer des personnels qualifiés pour les crèches et de recruter des cadres et les conserver dans la commune.

L'augmentation brutale de l'imposition est, pour notre groupe, le résultat de l'échec du gel précédent conçu comme une sorte de « dumping » pour attirer de l'activité et des habitants par une faible imposition. Mais la population a baissé et, selon la revue *Ca m'intéresse*, la ville de Versailles est mal classée parmi les grandes villes de France pour le développement économique et social. Il faut retrouver un élan pour notre commune. Je voudrais citer certaines insuffisances parmi toutes celles que nous avons relevées. S'agissant du développement économique, le soutien est insuffisant pour certaines activités. Il est dommage d'augmenter la subvention pour les illuminations de Noël de 30% et de maintenir seulement la subvention à Versailles portage, association qui permet l'insertion et un développement économique tout en réduisant les transports.

Nous sommes également critiques sur la distinction que vous faites entre financement par le contribuable et par l'usager. De toute façon, le montant de ce qu'apportent les usagers est en baisse continue, comme on le voit pour le musée, le conservatoire, les bibliothèques. La participation des usagers, fixée à 76 000 € pour les bibliothèques en 2000 est passée à 35 000 € en 2001 et nous en sommes à 33500 €. Dans ces conditions, pourquoi augmenter encore les tarifs ? L'effet est économiquement dévastateur. Il faudrait en tirer les conclusions et réviser globalement les tarifs plutôt que d'en augmenter certains.

Enfin, étant donné ce qu'est la communication de la municipalité sur l'environnement et un futur agenda 21, on peut s'étonner de ne rien voir en ce qui concerne les transports : après une faible somme concernant les pistes cyclables l'an dernier, cette année rien n'est inscrit. C'est d'autant plus étonnant que la commune a voté en l'an 2000 le principe d'un PDU, lequel prévoit que quatre ans plus tard -l'an prochain donc-, le flux automobile dans Versailles aura diminué de 2%. Il est étonnant de ne pas trouver d'impulsion plus importante pour les circulations douces. On a fait le choix de privilégier la ZAC. Mais il faut aussi se demander comment y aller.

Enfin, nous trouvons également dommageable de faire peu de place à la jeunesse, à une culture jeune. Je rappelle les pistes concernant une cyberthèque, et une médiathèque est plus demandée par les Versaillais que le développement de la piscine Montbauron. Et pourquoi ne pas privilégier les échanges culturels pour les jeunes ? Vous avez concédé qu'il fallait faire un effort pour le logement étudiant, mais cela n'a aucune traduction financière.

M. le Maire :

Nous avons noté vos questions. M. DEVYS va répondre et plusieurs adjoints interviendront sur des aspects plus ponctuels.

M. DEVYS :

Selon le premier orateur, nous votons un budget en retard. Non, nous le votons dans les temps puisque nous pouvons le faire jusqu'au 31 mars et même, en période électorale, jusqu'à fin avril. Certaines années nous le votons plus tôt, d'autres plus tard en fonction de contraintes diverses et variées, mais il est normal de ne pas le faire dans la précipitation. Le vote cette année est plus tardif que d'autres fois certes, mais pas en retard par rapport au cadre légal.

Le même orateur dit régulièrement « soyons sérieux ». En effet, soyons-le. Il affirme que nous tenons pour acquise la décision du Conseil municipal en remplissant dans les documents la colonne « voté par le conseil ». Il est évident que si un amendement recueillait l'assentiment du conseil, la totalité des documents serait modifiée. Je l'ai dit en commission, c'est par un souci de pragmatisme et d'économie que l'on remplit ainsi cette colonne, pour éviter de rééditer une deuxième fois 800 pages à cent exemplaires. Mais si vous ne voulez pas, nous chiffrerons le coût et nous dirons que le responsable de la liste de l'opposition qui se trouve à l'extrême de ma droite a demandé cette augmentation. D'autre part, ce que vous dites sur les provisions est faux. Une provision aux services, -que M. BERNOT affectionne tant - n'est pas une autorisation.

M. de LESQUEN :

Nous n'avons jamais dit cela !

M. DEVYS :

Mme DUPONT l'a relevé.

M. de LESQUEN :

Mais Mme DUPONT n'a rien compris ! (*rires*)

M. DEVYS :

Une provision n'est pas une autorisation de dépense sans contrôle pour les élus ou les services. On prévoit l'avenir et par exemple, on inscrit au budget le coût ordinaire du salage des routes et une provision au cas où il faudrait plus de sel parce que l'hiver sera rigoureux, qui ne sera pas forcément utilisée à cela. De même on fait des provisions pour travaux dans les écoles ou le secteur culturel pour faire face aux aléas.

M. de LESQUEN :

Il faut globaliser ces provisions.

M. DEVYS :

Certainement pas, je vous l'ai déjà expliqué en commission des finances, mais vous ne comprenez pas. La globalisation c'est justement la dépense non maîtrisée puisque n'importe qui peut arriver avec une grande louche et se servir dans le grand chaudron sans qu'on sache où cela va. Au contraire, nous répartissons les provisions par secteur pour que chaque adjoint et chaque directeur de service maîtrise ses dépenses au plus juste. Ce que vous dites est doublement faux. Je n'ai pas encore les chiffres du compte administratif 2002, nous l'aurons bientôt et vous pourrez le voter.

M. de LESQUEN :

Nous ne le voterons pas.

M. DEVYS :

Vous, je n'ai pas envie que vous le votiez ! Le Conseil municipal le votera et je pense que la démonstration que je fais sera alors vérifiée. En effet tous nos comptes administratifs sont excédentaires et il y a toujours un solde en fonctionnement. C'est bien la preuve que les services n'utilisent pas les provisions comme ils l'entendent. Ils demandent l'autorisation à l'adjoint chargé du secteur et en fin d'exercice, les excédents sont portés dans le compte administratif.

M. de LESQUEN :

Dans ce cas, vos provisions ne servent à rien.

M. DEVYS :

De plus je ne comprends pas que vous nous reprochiez aujourd'hui de dépenser trop, alors que dans votre intervention de la séance du 6 mars, page 53 du compte rendu, vous nous reprochiez de ne pas dépenser assez par habitant puisque Versailles dépense 30% de moins que les communes de la strate – pour ce qui est de ce terme, vous avez l'air d'avoir le même syndrome que moi . donc le 6 nous ne dépensons pas assez...

M. de LESQUEN :

Par rapport au niveau d'imposition !

M. DEVYS :

... le 27 nous dépensons trop. Je ne sais plus comment m'y prendre.

Ensuite, mais il faudra que M. CASANOVA m'explique, j'ai cru comprendre que j'étais, en matière d'économie, un marxiste-léniniste. Vous dites que systématiquement nous municipalisons l'économie locale. C'est complètement faux ! Le camping a été privatisé ; il y a plus longtemps, dès que la loi l'a permis, le service de pompes funèbres municipales a été privatisé – ce que la gauche de l'époque nous a reproché, comme la gauche d'aujourd'hui nous fait reproche pour le camping. Pour ce qui est du palais des congrès, je comprends que vous ne compreniez rien à l'entreprise, vous n'y êtes jamais allé... Mais quand une entreprise paye de l'impôt, c'est qu'elle gagne de l'argent. D'ailleurs, vous bénéficiez de cet argent, puisque vous êtes à Bercy, et que c'est Bercy qui collecte l'impôt sur les sociétés.

M. de LESQUEN :

Assez d'attaques personnelles !

M. DEVYS :

La société des bus est privée, ce n'est pas une régie municipale et peut-être que la gauche le regrette. Le ramassage des ordures était autrefois un service municipal et le maire précédent l'a privatisé. Même les motocrottes sont un service privé,...

M. de LESQUEN :

Alors pourquoi 55% de dépenses de personnel ?

M. DEVYS :

...et lorsque nous avons su que le service des pompiers serait départementalisé nous avons saisi l'occasion d'un départ en retraite pour confier le nettoyage à une société privée. Vous ne pouvez pas dire que nous sommes des marxistes-léninistes.

M. de LESQUEN :

55% !

M. DEVYS :

Concernant la taxe professionnelle, je réponds en même temps à M. BERNOT, car vous vous êtes tellement bien réparti la tâche que vous vous répétez. Page 255, on vous donne toutes les explications sur les bases. Si le GIAT n'avait pas ces difficultés économiques, nos bases augmenteraient car les PME font 3 M€ en plus quand le GIAT fait 4 millions en moins.

M. BERNOT :

Mais deux grosses entreprises sont parties.

M. DEVYS :

Quand vous parlez de budget de rigueur, vous n'êtes pas sincère.

M. de LESQUEN :

Eh bien vous verrez ce que nous ferons !

M. DEVYS :

Personnellement je le verrai jamais, car dans ce cas j'aurai pris d'autres dispositions !
Un budget de rigueur tel que celui dont vous parlez, dans une entreprise on appellerait cela un faux bilan, puisque vous dites très clairement que vous n'inscririez pas la totalité des dépenses.

M. de LESQUEN :

Absolument pas !

M. DEVYS :

Mais si. Donc vous êtes dans le faux bilan ce qui, je vous le rappelle si vous ne le savez pas, car vous n'êtes pas un spécialiste de l'entreprise, relève du droit pénal.

Madame COULLOCH-KATZ, il y a effectivement débat sur la part de l'impôt et celle des tarifs. Il n'est pas fermé, et sera repris. C'est une des raisons pour lesquelles M. le Maire a souhaité la création de cet observatoire des services publics. Nous ne nous satisfaisons pas d'un raisonnement manichéen, mais devons avoir à la fois une politique fiscale et une politique envers l'utilisateur, particulièrement en ce qui concerne les tarifs sociaux. Je vous rappelle que nous avons appliqué le quotient familial à tous les tarifs et qu'il est de plus en plus fortement remis en cause par un grand nombre d'associations familiales, ce qui conduira à en débattre dans les années à venir. Il est vrai que les tarifs augmentent de 5% en moyenne chaque année, mais il se trouve que le coût des services que nous mettons à disposition est constitué principalement de frais de personnel. De ce fait, lorsque ces frais augmentent de 4,5 à 6%, l'augmentation des tarifs ne compense pas l'augmentation du déficit des services. Il est prévu d'étudier la gestion de chaque service. Une fois ces études faites, elles vous seront soumises et nous verrons si l'on peut différencier l'adaptation de nos tarifs.

Vous avez regretté le gel de l'impôt pendant plusieurs années. La démarche de la gauche est de proposer d'augmenter régulièrement l'impôt. Le Maire et son équipe n'y sont pas favorables, car augmenter chaque année de 1 ou 2% l'impôt, c'est se chloroformer, cette augmentation passant dans les frais de fonctionnement sans qu'on les maîtrise. En revanche, le gel pendant plusieurs années permet de se donner des marges de manœuvre pour ensuite, soit par l'emprunt soit par l'impôt, dégager une épargne nette plus positive que les autres années. C'est ce qui explique l'augmentation de cette épargne nette de 2001 à 2002. Mais pour les personnes en difficulté, M. le Maire peut toujours accorder une dérogation, et le CCAS peut aussi accorder une aide sociale facultative.

M. CASANOVA a également rappelé que pendant quatre années l'impôt n'a augmenté que de 1%, c'est-à-dire de la revalorisation des bases, puisque les taux étaient gelés. Mais il sait qu'il faut s'appuyer sur le passé pour préparer l'avenir. Pendant ces quatre années, de combien était l'inflation ?

M. de LESQUEN :

1%.

M. DEVYS :

Non, 0,3%. Or cette année nous augmentons les impôts de 5,5%, pour une inflation à 2,3%.

M. de LESQUEN :

A 1,5%.

M. DEVYS :

Comparez donc la variation à l'époque où il n'y avait pratiquement plus d'inflation et maintenant, et tirez en les conclusions.

Je laisserai d'autres collègues répondre à M. GOSSELIN. Mais j'indique, à propos du théâtre Montansier, que sa rénovation précédente date d'une dizaine d'années. Il se trouve que la commission de sécurité a constaté que les blocs électriques de sécurité étaient à changer, et c'est une charge du propriétaire, non du fermier. De toute façon, il sera nécessaire de faire des travaux lourds d'entretien dans ce bâtiment, notamment pour les peintures, car nous avons à entretenir notre patrimoine.

Sur la propreté, je ne suis pas d'accord avec vous. Voyez page 189 l'importance des dépenses : 178 000 € pour les déjections canines, 10400 € pour nettoyer la place Saint Louis, 31 000 € pour la zone piétonne du carré des halles, 18000 € pour les lavages supplémentaires à cause des rôtisseries – faut-il supprimer les rôtisseries ?- 5000 € pour les graffitis. Grâce à cette prise en charge gracieuse par la mairie, il n'y a pratiquement plus de tags dans la ville. Allez voir les communes voisines. Je cite encore : remise en place de corbeilles pour 91 000 €, enlèvement des feuilles pour 80 000 €. Et tout cela, ce n'est qu'en fonctionnement. Pour les acquisitions, je cite, remplacement d'une laveuse de trottoirs, acquisition d'une laveuse de trottoirs à propulsion électrique pour le secteur Saint Louis, acquisition d'une seconde balayeuse pour les trottoirs. L'effort est important.

Pour les cimetières, je ne vous ai pas compris. Page 198, au chapitre 920-026, l'an dernier on portait 920 000 € de frais de personnel, cette année 957 000 €. Vous voudrez bien préciser votre question.

S'agissant des parkings, M. le Maire avait prévu que lorsque la Chancellerie aménagerait la cour d'appel, avec un parking de 180 places, il demanderait qu'on en rajoute 200 de façon à faire des études conjointes qui seront moins chères. Il reste à régler le problème de la séparation des parkings pour la sécurité.

M. le Maire :

J'ai écrit la semaine dernière au Garde des sceaux et au ministre chargé du patrimoine immobilier du ministère de la Justice en leur demandant, puisque le concessionnaire de leur parking de 180 places sera vraisemblablement la société Vinci, déjà installée à Versailles, de faire une étude commune pour ajouter plusieurs centaines de places pour répondre aux besoins autour de la gare rive droite, pour les habitants et les voyageurs. L'étude a été élargie. Effectivement on ne pourra pas faire de « foisonnage » entre les parkings, c'est-à-dire moduler les accès en fonction des heures d'utilisation par le ministère et par les usagers. Il faudra donc, pour des raisons de sécurité, avoir des entrées et sorties différentes. Néanmoins, nous ferons tous une économie en demandant à la société qui sera choisie de réaliser un parking de grande capacité.

M. DEVYS :

Enfin, pour les Matelots, il me semblait qu'il y avait une ligne de bus partant du dépôt avec un arrêt à l'entrée de ce qui était Versailles jeunesse.

J'ajoute, pour répondre à M. GABRIELS, auquel j'ai envoyé le plan départemental des pistes cyclables, que le Département, avec lequel nous travaillons en liaison étroite sur un certain nombre de sujets, prévoit un couloir de bus en site propre du carrefour des Matelots jusqu'au couloir en site propre devant la pièce d'eau des Suisses pour rendre le trafic plus fluide.

Mme COULLOCH-KATZ :

A propos des Matelots, nous avons saisi les services il y a quelques temps parce que les gens de cette zone se sentent un peu laissés pour compte. Il n'y existe pas de ramassage scolaire, il faut donc aller jusqu'à la route nationale. L'éclairage public n'est pas assuré et le nettoyage du quartier non plus. Cela fait des semaines que nous sommes intervenus, sans avoir de réponse. Ces gens payent leurs impôts comme tout le monde et il n'y a pas de raison de les considérer comme des Versaillais de deuxième catégorie.

M. le Maire :

Pas du tout. Pour le ramassage scolaire, je demande à Mme DUCHENE de s'en occuper. Pour le reste la voie appartient à l'établissement public. J'ai appelé le responsable des travaux pour lui demander de réactiver le groupe de travail qui, sous la houlette du préfet, devrait permettre de savoir qui paye quoi, entre le 5^{ème} régiment du génie, qui m'a demandé que la voirie soit refaite, Versailles Jeunesse, Phébus la SNCF, RFF, le restaurant qui se trouve à l'extrémité, et aussi la fourrière. Nous souhaiterions qu'une convention entre tous ces partenaires précise dans quelle proportion chacun participe à l'entretien de la voirie, des réseaux et de l'éclairage public. Ce groupe s'était mis en place il y a un an ou deux et pour des raisons que j'ignore, n'a pas repris ses travaux. Nous allons le réactiver.

M. DEVYS :

Monsieur BERNOT me prête une obsession de la strate. Non, je cherche à faire des comparaisons en toute transparence et sincérité, et ces chiffres sont fournis par le ministère de l'Intérieur. De toute façon, mettez-vous d'accord avec votre chef de file, car il ne cesse de faire des références à la strate dans son intervention du 6 mars, procès-verbal page 53.

Cela ne me dérange pas du tout d'être traité de comptable – autrefois par la gauche, maintenant par la droite extrême...

M. de LESQUEN :

Vous, vous êtes un extrémiste de la dépense.

M. DEVYS :

Je suis fier de mon métier, de ma corporation, et fier de pouvoir rendre service à la ville de Versailles.

L'épargne nette diminue de 30%. Oui. Et alors ? Elle augmentera de nouveau quand ce sera possible. Vous êtes en pleine contradiction, et avec vous-même cette fois, car il faut choisir entre une épargne nette à un niveau raisonnable comme nous le proposons, et une épargne nette plus élevée avec une hausse d'impôts.

M. BERNOT :

Faites donc plutôt des économies.

M. DEVYS :

En ce qui concerne la politique économique du maire et son influence sur la taxe professionnelle, ce que vous dites est faux. Quand une administration comme le rectorat quitte Grand Siècle et qu'une entreprise s'y installe, elle crée de la taxe professionnelle.

M. de LESQUEN :

Alors pourquoi son produit baisse-t-il ?

M. le Maire :

C'est le produit de GIAT qui baisse, on vous l'a déjà dit.

M. DEVYS :

Il ne comprend pas, il ne doit pas savoir où est le GIAT.

Quand le Maire s'est battu pour que la Chancellerie maintienne la cour d'appel à Versailles en utilisant les locaux de l'ancien hôpital Richaud, cela a permis que toute une série d'entreprises qui nous auraient quittés pour Saint-Quentin-en-Yvelines restent.

M. de LESQUEN :

Les chiffres sont là !

M. DEVYS :

Mais vous ne prenez pas les bons.

Quand M. le Maire se bat pour améliorer les transports en commun, que des couloirs de bus sont installés, c'est pour faciliter les déplacements des salariés et faire venir des entreprises. J'ai aussi l'impression que Citroën est une entreprise.

Madame NEGRE, La subvention à l'office du tourisme n'augmente pas de 33%. En fait nous versions une première subvention à l'Office du tourisme au budget primitif et une seconde au budget supplémentaire. Pour une meilleure organisation comptable, toute la somme est inscrite cette fois, mais sans un euro d'augmentation. Quant à la hausse de l'endettement, ce n'est pas mon genre, et je dis assez que la dette d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain. Nous maîtrisons la dette et le taux auquel nous empruntons. Pour l'avenir, je crains des lendemains qui déchantent. Le taux de chômage dans les Yvelines qui était l'un des plus bas de France à 5,1% est remonté à 6,7% et en particulier à Versailles où il s'agit d'un chômage de cadres moyens et supérieurs qui –avec tout le respect que j'ai pour les autres chômeurs- est plus difficile à résorber. Nous allons avoir des difficultés sociales économiques importantes. Si nous avons des possibilités d'emprunter à des taux intéressants, -et probablement la BCE va-t-elle encore baisser ses taux-, nous le ferons car c'est notre rôle, quand nous le pouvons, de soutenir l'économie, les entreprises et les salariés.

Madame LEHERISSEL, un emploi administratif n'est pas un emploi de rond-de-cuir. Je sais que vous êtes très attachée aux traditions, voire à un passé dépassé, mais c'est vraiment une image d'autrefois.

M. de LESQUEN :

Quelle indécatesse !

M. DEVYS :

Certains emplois classés dans cette catégorie n'ont rien d'administratif.

Mme DUPONT :

En effet, « agent administratif » désigne une filière qui nous permet, lorsque se posent des difficultés de recrutement, de pouvoir recruter hors concours et de former les gens ensuite. Mais ces agents ne sont pas tous derrière des bureaux.

M. DEVYS :

Par exemple un policier municipal est un agent administratif. Si vous souhaitez que l'on supprime la police municipale, dites-le.

M. le Maire :

Agent administratif est un terme générique qui recouvre des réalités très différentes. Les adjoints vont maintenant répondre à différentes questions.

M. MARVAUD :

En dehors de quelques états d'âme nautiques, j'ai surtout retenu la question de M. GOSSELIN à propos du mouvement scout. Ce qui me fascine, c'est l'impression de répéter année après année les mêmes choses. Je répète donc que les mouvements scouts que nous soutenons sont ceux qui ont l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports et que la répartition entre eux se fait au prorata exact de leur nombre de membres. Si la subvention globale aux scouts est inscrite au budget primitif, c'est que les dossiers étant prêts depuis plusieurs semaines, les dotations sont déjà connues et nous profitons de ce que le budget est cette année voté en mars pour l'inscrire.

M. le Maire :

Il arrive également que certaines associations aient besoin de bénéficier de tout ou partie de leur subvention, même si celle-ci est reprise dans le vote ultérieur de la délibération d'ensemble concernant les associations.

M. de MAZIERES :

Pour ce qui est des activités culturelles, Monsieur GABRIELS, une enquête classe Versailles au premier rang. La culture à Versailles se porte bien grâce au travail de notre équipe, mais aussi il faut le reconnaître, grâce à notre histoire, à l'efficacité des associations et à l'engagement des personnes. N'empêche que notre budget de la Culture est bien maîtrisé et raisonnable : il correspond au niveau moyen, en investissement et en fonctionnement, dans les villes de même taille, soit 8,35% de l'ensemble. Donc si les Versaillais reconnaissent qu'il s'agit d'une activité d'excellence, elle ne leur coûte pas trop. Je ne veux pas donner dans le satisfecit, mais à l'heure des bilans, il faut le souligner, en même temps qu'on cherche à s'améliorer.

Un aspect positif de notre politique culturelle, c'est qu'elle est complète. Versailles a des éléments de référence, reconnus nationalement, comme le centre de musique baroque ou l'école de Bartabas qui vient de s'installer grâce à un fort engagement du Maire, et aussi, dans le domaine essentiel de la formation des jeunes, de grands équipements comme le conservatoire national de région et l'école des beaux Arts, que Mme DUCHENE veut bien suivre, ce qui n'est pas une tâche facile. Enfin, si nous sommes les héritiers d'une grande politique culturelle menée par M. DAMIEN et M. SCHMITZ, notre équipe a, comme il se devait, franchi une étape supplémentaire et son apport touche surtout à l'animation. Nous avons donc un spectre culturel complet, et le budget y correspond bien.

Pour répondre à des questions plus précises, on l'a dit, le théâtre Montansier a été très bien rénové mais il y a plus de dix ans. Renseignements pris auprès du remarquable directeur technique du théâtre, les équipements de sécurité n'ont pas une durée de vie supérieure à 8 ou 10 ans. S'agissant de la médiathèque, soyons francs : si on pouvait la faire, le Maire serait très heureux car il a une passion pour le livre, et l'adjoint à la culture le serait aussi. Cette médiathèque compléterait notre bibliothèque historique dont les 700 000 ouvrages – ce qui est rare- comportent un fonds des 17^{ème} et 18^{ème} siècles exceptionnel, que M. GABRIELS connaît rien. C'est un très bel outil, et il faudrait pouvoir le compléter un jour par une médiathèque. Des politiques sont menées au niveau gouvernemental sur les médiathèques et M. le Maire a autant que vous envie de réaliser cet équipement mais il est très coûteux et dans le contexte budgétaire actuel, on ne peut pas tout avoir en même temps. Je pense que ce projet est plutôt ajourné, car on ne peut mener des investissements aussi lourd parallèlement.

Sur la fréquentation du musée Lambinet, je n'ai pas ici les éléments de réponse.

M. le Maire :

Un orateur a dit qu'il y avait une baisse de fréquentation et que l'augmentation des tarifs risquait d'accentuer cette baisse. Mais il faut comparer ce qui l'est. Il me semble que depuis l'an dernier, nous avons des journées de visite gratuite au musée Lambinet. La diminution des recettes n'en est-elle pas la conséquence ?

Mme LECOMTE :

Vous voudrez bien m'excuser, mais il me semble que la question portait sur les tarifs des bibliothèques pour les habitants de Versailles et des communes environnantes. A ce propos, j'ajoute que la bibliothèque est un outil exceptionnel, sans doute le plus beau joyau de la Ville. Mais il ne faudrait pas que l'on puisse croire qu'elle n'a que des ouvrages des 17^{ème} et 18^{ème} siècles. Des efforts considérables ont été faits sous la houlette des conservateurs successifs depuis plus d'un siècle et actuellement elle accueille notamment les étudiants de l'Université de Versailles-Saint-Quentin qui ne sont pas obligés d'aller à Nanterre ou à Paris, ce qui veut dire qu'ils y trouvent les ouvrages récents. On ne pourrait que déplorer qu'il n'y ait pas plus d'ouvrages acquis...

M. le Maire :

Pour apporter un complément en ce qui concerne le théâtre Montansier, on estime que dans un lieu qui est très fréquemment ouvert au public, la réfection des peintures doit intervenir tous les dix ans. Dans une école, c'est relativement simple. Dans un théâtre tel que le nôtre, classé monument historique, vous imaginez le coût de l'opération.

En ce qui concerne les loisirs, une étude récente sur l'attractivité en matière culturelle et de loisirs en Île-de-France a, nous en avons été agréablement surpris, classé Versailles en tête. Pour les festivités, on nous un peu reproché d'en faire trop, et il est vrai qu'en mai et juin puis à l'automne notre personnel avait du mal à faire face tellement ces animations sont importantes. L'orientation actuelle est d'organiser la fête des associations chaque année, mais le festival des centres culturels n'aurait lieu que tous les deux ans. De plus à partir de cette année nous allons jumeler la fête des vélos et celle des rollers dans une fête globale des circulations douces.

M. GABRIELS :

M. de MAZIERES juge peut-être que mes sources ne sont pas objectives, mais la revue *Ca m'intéresse*, pour tout un ensemble d'animations culturelles et sportives à la fois, place Versailles en 42^{ème} place.

M. le Maire :

Nous n'avons pas les mêmes sources, et celle qui nous classe en premier concerne la seule région Ile-de-France. Je vous enverrai le document.

Mme DUCHENE :

Il est vrai que la ligne budgétaire concernant les relations internationales n'est pas très élevée, mais elle a augmenté d'un tiers entre 2002 et 2003 et nous partions de très bas. C'est aussi la première fois que nous avons un adjoint délégué aux relations internationales, car M. le Maire a jugé que c'était nécessaire pour être le rayonnement de Versailles. Son désir et le mien est de poursuivre nos projets de façon complète. C'est ce qui s'est passé cette année où nous avons accompagné les projets de nos concitoyens dans le cadre des associations et dans celui de la coopération décentralisée.

Cette coopération décentralisée va encore s'étendre puisque Versailles va nouer des relations privilégiées avec Louqsor, l'ancienne Thèbes d'Egypte, et Siem Reap où sont les ruines d'Angkor.

M. COLOMBANI :

Je remercie M. de MAZIERES de sa franchise. Les Versaillais sont quand même satisfaits de l'activité culturelle dans la ville. Parmi les formations dispensées, on pourrait ajouter l'académie équestre qui va former une vingtaine d'écuyers et le centre de musique baroque, ouvert tous les jeudis au public pour assister aux master classes. Il s'agit là d'un équipement d'excellence.

Je souhaiterais connaître les taux de fréquentation du théâtre Montansier pour 2002-2003 afin de voir s'il y a une érosion continue. J'ai aussi une suggestion à faire en ce qui concerne les relations internationales. Il y a eu des relations assez fortes entre Versailles et Saint Petersburg et cette ville va fêter son tricentenaire. Nous avons aussi des liens historiques avec d'autres villes, et j'ai été sensible à l'incendie du château de Lunéville dont la chapelle est à l'identique, en plus réduit, de celle du château de Versailles ; Stanislas Leszczynski était en effet le beau-père de Louis XV. La municipalité ne pourrait-elle faire un effort symbolique en faveur de ce château, dans une région assez déshéritée alors que le Conseil général et le Conseil régional de Lorraine ont fait des efforts importants ces derniers temps ?

Enfin est-il possible d'envisager de modifier le statut juridique du conservatoire national de région, tout en conservant la maîtrise à la municipalité, afin d'accroître les possibilités de subventions, à commencer par celle de la Région ? Il est quand même paradoxal qu'un conservatoire national de région ne bénéficie d'aucune subvention de cette collectivité, à laquelle je me flatte encore d'appartenir.

M. le Maire :

S'agissant du conservatoire national de région, je plaide depuis de nombreuses années pour que l'ensemble des écoles d'art relèvent de la Région, qui a compétence pour la formation. En effet leur recrutement est en partie municipal, mais aussi régional et même national, voire international. Dans le cadre de la décentralisation, je suis intervenu auprès du Premier ministre, de M. DEVEDJIAN et du ministre de la culture. Il est prévu que pour les écoles d'art, arts plastiques ou conservatoires nationaux de région, les formations supérieures soient transférées à la région. C'est une première étape positive d'un redéploiement des compétences des collectivités territoriales.

M. de LESQUEN :

Notre idée était un peu différente. Il s'agit, sans attendre ni que la loi de décentralisation s'applique ni que la Région veuille bien faire un effort supplémentaire, de donner une autonomie juridique au service municipal qu'est actuellement le conservatoire dit national de région. On peut alors espérer de recevoir d'avantage de subventions de la Région, voire de bénéficier de mécénat.

M. le Maire :

En principe donc à partir du 1^{er} janvier 2004 les formations supérieures devraient être reprises par la Région. Je suis intervenu auprès du ministre de l'Éducation nationale pour que les cours de musique à horaires aménagés et les cours de natation dans le cadre de l'obligation scolaire soient reprises par ce ministère. J'attends la réponse. Nous faisons tous nos efforts pour que les collectivités territoriales assument de façon cohérente les compétences qui sont à leur charge.

S'agissant du mécénat, nous avons eu par exemple pour le centre de musique baroque la participation d'Alcatel qui aujourd'hui s'est désengagé. Une nouvelle loi sur le mécénat va améliorer la déduction des dons pour les entreprises et les particuliers.

En ce qui concerne le théâtre Montansier, il faut de plus en plus distinguer deux types de fréquentation : celle du public habituel et la location par des entreprises ou des institutions pour faire une promotion.

M. de MAZIERES :

Pour la participation, il faudra également tenir compte des écoles car Jean-Daniel LAVAL a fait un effort extraordinaire dans leur direction et les matinées classiques ont un franc succès. Pour le reste, on peut commenter la programmation selon ses goûts, mais ce travail de fond est à mettre à son crédit et à celui de la municipalité. Nous répondrons à votre question sur les taux de fréquentation.

M. de LESQUEN :

Nous avons eu les chiffres pour la période précédente. Le taux en 2001-2002 pour le théâtre Montansier était de 51% pour les entrées payantes et de 57% pour le remplissage avec les entrées gratuites. C'est trop faible.

M. de MAZIERES :

Mieux vaudrait avoir de meilleurs taux, évidemment. Mais ils ne sont pas mauvais et même plutôt bons comparés à ceux de beaucoup de théâtre. Il est certain que ceux-ci sont parfois un peu trop élitistes dans leur programmation, trop « branchés » peut-être. Il faut sans doute faire mieux, conquérir de nouveaux publics, et c'est bien ce que veut Jean-Daniel LAVAL.

S'agissant des relations internationales, des manifestations sont programmées pour Saint Petersburg, qui ne sont pas coûteuses, mais permettent de marquer le lien historique fort entre Versailles et cette ville. Pour Lunéville, la question mérite certainement d'être soulevée. J'ai eu l'occasion de survoler les lieux avec le ministre, et je ne pouvais m'empêcher de penser à Versailles. Il faut vraiment veiller sans cesse à protéger notre patrimoine. Le ministre a invité à multiplier les gestes à travers la France et le nôtre aurait une portée symbolique.

En ce qui concerne le statut juridique du conservatoire national de région, M. le Maire a répondu sur l'évolution d'un statut vraiment bizarre puisque les villes payent 80%, l'État 20% et les Régions rien. Dans son discours sur la décentralisation à Rouen, le Premier ministre a annoncé la prise en charge par les régions de ce qui relève de l'enseignement supérieur.

Le mécénat est un sujet passionnant. Nous y reviendrons puisque le Parlement examine bientôt un projet à ce sujet.

M. le Maire :

Pour Lunéville, je ne m'engage pas. J'en parlerai à la municipalité.

M. CASANOVA :

En ce qui concerne la prise en charge par les régions des formations supérieures des conservatoires nationaux de région, je partage ce que vient de dire M. de MAZIERES . La situation était complètement anormale puisque même s'il y a préparation au baccalauréat, l'Etat payait peu et la Ville l'essentiel. Il est normal que la Région assure sa part. Mais je distinguerai cette situation de la tentation qu'aurait l'Etat de se défaire des Universités sur les Régions, alors qu'il s'agit, je le dis comme citoyen et comme universitaire, d'une responsabilité publique et nationale concernant l'enseignement supérieur qui est le fait d'enseignants-chercheurs.

Autre sujet, le centre de musique baroque, pour lequel nous soutenons l'aide de la Ville. Ce centre a une fonction précieuse de recherche fondamentale, de résurrection et de restitution d'œuvres, et grâce aux jeudis et aux disques, une fonction de partage du savoir culturel sous des formes que l'on aurait tort d'appeler élitiste. Pour toutes ces fonctions, la Ville fait beaucoup mais ne peut pas tout. Où en est-on du côté de l'Etat, quand on sait qu'il va y avoir un gel et peut-être une suppression des crédits de recherche ? Le centre est menacé, la Ville ne peut se substituer aux autres pouvoirs publics, et le mécénat – on l'a vu avec Alcatel, on le voit aux Etats-Unis- ne peut assurer la continuité de la recherche fondamentale.

M. le Maire :

Dans les autres domaines de la recherche fondamentale, il y aura gel provisoire des crédits, sans remettre en cause les priorités des dernières années, comme l'a indiqué Mme HAIGNERE devant l'Assemblée. Pour le centre de musique baroque, je peux vous rassurer. Le ministère de la Défense et celui de la Culture sont les deux seuls dont les crédits ne sont pas gelés.

J'en profite pour faire un point sur l'Université. Sa présidente, à la différence de son prédécesseur, souhaite le maintien de la présidence à Versailles. Nous avons visité l'ancienne caserne Vauban rue de l'Indépendance américaine, mais les locaux sont dans un tel état qu'on ne peut envisager une installation rapide et peu coûteuse. En revanche, si l'OPIEVOY est transféré rue Yves Le Coz, ce qui sera confirmé d'ici le 15 avril, il libérera des locaux de 3500 m2 qui conviennent parfaitement à l'Université et peuvent être occupés dès l'automne sans travaux.

M. de MAZIERES :

Je peux rassurer M. CASANOVA en ce qui concerne le centre de musique baroque. C'est un outil de référence merveilleux, grâce à des personnalités qui s'y sont dévouées et de son équipe pédagogique, et l'aide de l'Etat va être substantiellement augmentée. Nous partageons tout à fait votre passion pour ce centre.

M. MEZZADRI :

M. BERNOT a cité Lénine pour nous dire que les faits sont têtus. On peut aussi citer Durkheim pour dire que rien ne peut prévaloir contre les faits.

M. de LESQUEN :

Je peux citer Rosa Luxembourg aussi, si vous voulez.

M. MEZZADRI :

M. DEVYS a bien montré la structure des ménages versaillais. Un cycle complet vient de se dérouler depuis le baby boom, et sauf à regrouper les personnes seules et couples sans enfants pour avoir de l'espace, la situation est évidente : dans un immeuble qui abritait des familles de plusieurs enfants il y a quelque temps, il n'y a plus que des personnes seules ou en couples, et c'est à l'occasion de décès que l'on voit revenir des familles. Il y a là un problème structurel.

Ce que nous pouvons faire et que nous faisons c'est de favoriser la création de logements, soutenir l'habitat ancien et signer une convention avec l'ANAH pour faciliter la location. Nous menons une politique dynamique, mais la pyramide des âges a des effets profonds, durables et qui évoluent lentement.

Sur la propreté, M. DEVYS a indiqué l'effort fait pour les matériels. Il succède à celui que nous avons consenti l'an dernier pour renforcer les effectifs. Versailles a 240 km de trottoir, soit l'aller-retour jusqu'à Rouen. Aux 2 M€ inscrits au budget, il faut ajouter les frais pour les véhicules et tout ce qui concerne la propreté, ce qui porte l'ensemble à 3 M€, soit, par habitant, un budget très rigoureux puisqu'il est inférieur de 30 à 50% à celui des villes comparables.

Avec ce budget serré, avons-nous de bons résultats ? Nous recevons bien quelques lettres de réclamation, mais chaque année nous faisons un sondage sur 600 personnes. Je vous parlerai de celui de cette année, mais je peux déjà indiquer que 11% seulement des Versaillais trouvent leur ville sale ou très sale. Des problèmes particuliers se posent certes par endroits. Nous voulons améliorer les choses, et il y a une solution très facile : lever l'impôt, renforcer les équipes municipales, faire beaucoup de travaux en régie. C'est ce que faisait la ville de Paris, qui les années précédentes dépensait 15 M€ par an rien que pour ramasser les déchets canins, ce qui mettait le kilo de déchets canins à deux €, deux fois le prix du porc à la production. Et pourtant la situation n'était pas bonne. Pour notre part, nous préférons sensibiliser les Versaillais et faire appel à l'esprit civique, comme pour la collecte sélective. Dans les semaines qui viennent, nous allons donc prolonger une campagne propreté. Nous allons voir aussi comment avec l'aide des agents municipaux et agents de salubrité passer de l'avertissement à la verbalisation. C'est très difficile et en tout cas inefficace si l'amende est supérieure à 150 €. C'est le tarif à Paris, qui a recruté une brigade de 70 personnes. Mais ces agents doivent agir tôt le matin et tard le soir, par deux, ce qui est coûteux en personnel. De plus certains magistrats refusent l'habilitation, considérant que la liberté individuelle est en cause. Après un effort soutenu de prévention et d'avertissement, nous sommes en train d'étudier un volet répression.

M. GABRIELS a cité l'agenda 21. Dans le cadre du plan de développement et d'aménagement durable, Versailles est ville pilote avec Issy-les-Moulineaux et Bessancourt dans le Val d'Oise, pour mettre en place une méthodologie permettant de passer de ces grands axes à des projets plus concrets, en vue de proposer d'ici la fin de l'année un plan de développement durable combinant les contraintes budgétaires et les aspects sociaux et environnementaux.

M. le Maire :

Dans la revue *Ca m'intéresse*, Monsieur GABRIELS, nous sommes classés premier en matière de ramassage des déchets et ordures ménagères.

M. GABRIELS :

Il se trouve que nous avons toujours soutenu cette politique.

M. le Maire :

Vous l'avez soutenue, mais nous l'avons anticipée.

Mme COULLOCH-KATZ :

Je trouve qu'on manque de fermeté avec les propriétaires de chiens. On va encore consacrer de l'argent à une campagne de sensibilisation, mais je suis sûre que si l'on verbalisait, ils comprendraient plus facilement. Non seulement leur attitude est peu citoyenne, mais elle a des effets parfois graves, pour les personnes âgées par exemple.

M. MEZZADRI :

J'en suis d'accord, mais c'est coûteux et il y a des difficultés administratives. Alors que nous avons besoin d'argent pour les crèches, qu'on parle d'une médiathèque, serait-il normal de s'occuper de déchets canins, pour en arriver à deux € le kilo comme à Paris ? Il y a des priorités, c'est pourquoi nous préférons réfléchir.

M. le Maire :

Mme COULLOCH-KATZ évoquait les dégâts collatéraux. Il y a peut-être une étude plus fine à faire.

Mme COULLOCH-KATZ :

On peut aussi recourir à des frappes chirurgicales pour éviter les dégâts collatéraux.

M. MEZZADRI :

J'ai demandé à M. SIMON de voir comment on pourrait envoyer des commandos de façon ciblée le soir et le matin.

M. de LESQUEN :

Dans ce domaine, un peu d'éducation n'est pas mal, mais ne doit pas exclure la fermeté. Ce qu'il ne faut pas, c'est multiplier les gadgets coûteux.

M. FONTAINE :

Nous avons commencé à travailler sur le PDU en 1999 et avons arrêté nos travaux en 2001 en raison de la perspective de l'intercommunalité. Il s'agissait alors d'une démarche volontaire de 13 communes. Nous allons reprendre ces travaux dans le cadre de la communauté de communes, qui a concrétisé dans son budget 2003 cette démarche de PDU, étant entendu que l'étude initiale constituait un pré-diagnostic. Sans attendre, nous avons travaillé à un plan de stationnement pour la ville. Il est en cours de validation par la municipalité et je pense que nous pourrions en parler dans les prochains mois, comme du schéma directeur des circulations douces qui a été élaboré et est également en cours de validation.

Dans le cadre du plan de stationnement, trois parkings souterrains sont nécessaires. On a évoqué celui de la gare rive droite, en liaison avec la cour d'appel. La seconde idée concerne le quartier de Montreuil, la difficulté étant de trouver un terrain. Le troisième est avenue de Paris et nous allons reprendre tous les dossiers élaborés il y a quelques années pour trouver un emplacement, à moins qu'il n'y ait des possibilités avec le terrain qui se trouve entre l'avenue de l'Europe et les Grandes Écuries.

Mme COULLOCH-KATZ :

Mais rien n'est inscrit au budget 2003. Les études seront inscrites au budget 2004, et les opérations remises à 2005.

M. DEVYS :

Les études peuvent être inscrites au budget supplémentaire.

M. le Maire :

La balle est dans le camp du ministère de la Justice en ce qui concerne le parking de la gare rive droite. Dès leur réponse officielle, nous cofinancerons ensemble dès cette année une étude sur un parking pour la cour d'appel et un parking pour les usagers de la gare. Nous élaborons un cahier des charges pour lancer une étude sur le secteur Sceaux-de Gaulle-avenue de Paris. Mais il ne faut pas espérer utiliser le sous-sol de l'avenue de l'Europe. Je commence la négociation la semaine prochaine avec le ministère du Budget pour savoir dans quelles conditions la Ville pourrait racheter ce terrain que nous convoitons depuis longtemps, pour terminer l'aménagement de la Grande Écurie et du manège de Bartabas mais aussi pour en faire un espace de promenade et de loisirs.

Je voudrais terminer sur l'économie, en rappelant quelques réalités. Lorsque je suis devenu maire en 1995, j'ai voulu immédiatement accorder la priorité à ce secteur et nous avons créé un service du développement économique, qui est très performant et assure la liaison permanente pour le foncier et le bâti avec tous les professionnels, répond à la demande et lance des opérations de promotion.

S'agissant des chiffres, il est vrai que nous avons perdu des bases de taxe professionnelle en ce qui concerne le GIAT, mais aussi deux entreprises importantes. Celles-ci ont quitté Versailles suite à des fusions et regroupements. En mettant à part le GIAT, la baisse pour ces deux entreprises a été largement compensée par l'accroissement des bases d'entreprises qui se sont développées ou sont venues s'installer. Nous ne commençons à profiter de la taxe professionnelle de Citroën Sports que deux ans après. Comparez les 2 822 000 € perdus en 2002 avec le départ de ces deux entreprises et les 3 177 000 € pour les nouvelles entreprises : le solde est positif. Mais cela ne suffit pas. Je rappelle toujours que nous ne gérons que 37% du territoire communal, et que les contraintes foncières sont donc énormes. De ce fait, et compte tenu d'un contexte difficile, nous avons financé pour la première fois la participation du chef de service concerné au MIPIM de Cannes, qui est un salon d'immobilier d'entreprise, ce qui a permis de nous faire connaître comme une ville d'accueil d'entreprises. Les contacts ont été très intéressants, mais il faut transformer l'essai.

En ce qui concerne le taux de la taxe professionnelle, je pensais comme beaucoup d'entre vous que c'était un élément prioritaire dans le choix d'implantation des chefs d'entreprise. En fait, selon les études, cet élément est en troisième ou quatrième position dans leurs motivations. D'ailleurs quand on compare le taux de 9 à 10% à Versailles et le taux de 17% en ville nouvelle, on voit bien que le choix des entreprises n'est pas déterminé en priorité par le taux de taxe professionnelle.

La communauté de communes n'est pas créée depuis trois mois, et nous venons de recevoir la première demande d'une entreprise qui s'adresse non pas au maire de Versailles mais au président de la communauté de communes pour chercher une implantation importante sur le territoire. C'est encourageant pour l'image, quelles que soient les suites. Nous allons commencer les négociations demain.

M. BUFFETAUT :

L'activité économique est le fait des entreprises et les collectivités ne peuvent pas la décréter. J'ai le sentiment qu'il faut le rappeler à un certain nombre de nos opposants, qui sont d'ailleurs des hommes de l'Etat et ont peut-être tendance à transposer les schémas administratifs sur la réalité économique. Je rappelle également que l'aide directe aux entreprises est parfaitement interdite. Le moyen d'agir en faveur de l'activité économique est donc d'offrir aux entreprises un environnement favorable d'infrastructures de voiries, de réseaux, câblages, etc. Si le budget propre du secteur « activité économique » est faible, c'est aussi que ces aménagements de voirie et autres, qui mobilisent des crédits importants, n'en relèvent évidemment pas.

Je rappelle également que les décisions stratégiques des entreprises nous échappent. Il y a deux ans une entreprise installée à Versailles est partie parce que le siège avait décidé de regrouper toutes les activités à la Défense. Que peut-on faire dans ce cas ? Rien. L'économie, c'est la liberté.

Quand une entreprise est à l'étroit dans ses locaux et que malgré toutes les recherches, on ne lui en trouve pas d'autres à Versailles, on n'y peut pas plus. La liberté, ce sont des entreprises qui vont et viennent. Notre travail est de faire connaître les espaces où elles peuvent s'implanter à Versailles, de faire savoir aux investisseurs que nous avons des terrains disponibles, ce qui est nouveau. Mais n'étant pas, Dieu merci, dans un système soviétique, nous n'avons pas de maîtrise directe de l'activité économique. Nous pouvons l'encourager mais pas la créer.

M. JAMOIS :

On a aussi entendu dire que la suppression de taxe professionnelle attirait les entreprises. C'est une fausse bonne idée. Là où cela s'est fait, les entreprises qui viennent restent quelques années puis, au mieux partent et au pire déposent le bilan faute d'avoir prévu l'augmentation des charges, ce qui crée de nouveaux problèmes pour l'économie et l'emploi.

M. GOSSELIN :

Je ne peux laisser M. BUFFETAUT dire que les hommes de l'Etat, fussent-ils de gauche, ne sont pas attentifs à la vie économique de leur pays. Croyez que le sociologue que je suis y est extrêmement attentif, et tout à fait au courant des desiderata d'un certain nombre d'entreprises qui se plaignent du manque de dynamisme de la ville de Versailles en matière de politique économique et d'aide à l'emploi. Cela n'est en rien une critique des fonctionnaires municipaux qui s'occupent de ce service.

D'autre part, je voudrais dire à l'excellent M. FONTAINE que la réponse qu'il nous a faite sur le plan de stationnement et les circulations douces ne peut nous satisfaire. Dire que c'est en débat au sein de la municipalité ne suffit pas, depuis le temps que l'on en parle et que ce projet, si important pour nos concitoyens, est en débat dans la ville. Il serait temps de donner une réponse à nos concitoyens.

M. le Maire :

Je ne peux accepter votre jugement sur les efforts de la Ville, que ce soit de ses fonctionnaires ou de son équipe municipale, dans le domaine économique. Je passe énormément de mon temps, et je ne suis pas le seul, à rechercher des entreprises, ou à en maintenir d'autres qui ont un choix et hésitent à nous quitter. Depuis sept ou huit ans, ces efforts ont été couronnés de succès en partie au moins, sinon nous n'en serions pas là. La période qui s'ouvre est difficile, mais nous ne baisserons pas les bras, et l'investissement que nous avons fait pour le MIPIM en est la preuve.

Au terme de ce débat, conformément aux dispositions contenues dans le code général des collectivités territoriales, je soumetts à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2003 qui,

⇒ comprend le budget principal et le budget annexe du service de l'assainissement, établis pour un montant global :

– en recettes à	85.298.842 €
– en dépenses à	127.741.842 €

⇒ propose le vote d'un produit des contributions directes de 42.443.000 € pour parvenir à l'équilibre.

Par ailleurs, je vous propose d'attribuer, dès à présent, les subventions et fonds de concours individualisés à imputer sur les crédits inscrits au budget primitif 2003. Le détail est apporté dans le texte de la décision. Une autre délibération sera présentée, en avril 2003, pour les subventions à diverses associations, dès que la Ville aura été saisie des demandes et après examen des dossiers.

Vu le rapport présenté au nom de la commission des finances,

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) adopte le budget primitif de la ville de Versailles pour 2003 présenté par le Maire ;
- 2) précise que les crédits du budget principal et du budget annexe du service d'assainissement de la Ville sont votés par chapitre ;
- 3) accorde aux associations désignées ci-après une subvention qui leur sera attribuée au titre de l'exercice 2003 ;

<i>BUDGET VILLE</i>	
<i>Association bénéficiaire</i>	<i>Proposition 2003 (en euros)</i>
Secteur culturel	
923-313-6574.22 – Théâtre Montansier 2002/2003	1.021.409
923-33.1-6574.12 – Centre de Musique Baroque	91.469
923-33.1-6574.20 – C.3.M. (subvention de fonctionnement école de musique)	42.838
923-33.2-6574.20 – C.3.M. (concours interscolaire d'art dramatique)	15.245
	<u>58.083</u>
Secteur économie locale	
929-90.1-6574 – aides à l'emploi (Mission Locale Intercommunale de Versailles)	76.949
929-95.0-6574.4 – subvention à l'Office de Tourisme	572.378
929-95.0-6574.41 – subvention à l'Office de Tourisme (remboursement d'emprunt)	36.969
	<u>609.347</u>
Secteur scolaire	
922-255.0-65736.1 – subvention à la Caisse des Ecoles	10.824
Secteur interventions sociales et famille	
925-520.0-65736.0 – subvention au C.C.A.S	6.500.000
925-524.0-6574.9 – autres aides sociales (caisse d'entraide)	364.170
925-524.0-6574.28 – Versailles Associations	297.276

<i>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</i>	
<i>Associations bénéficiaires</i>	<i>Proposition 2003 (en €)</i>
chapitre 64 – charges de personnel	
- 6472 – versements aux comités d'entreprise (Caisse d'Entraide)	7.800

4) adopte le tableau des effectifs figurant dans le document “ Annexes ” joint à la présente délibération ;

5) arrête les balances de ces budgets aux chiffres suivants :

SECTIONS	Mouvements budgétaires		Mouvements réels	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	28 839 800 €	28 839 800 €	27 338 800 €	18 287 140 €
FONCTIONNEMENT	94 250 100 €	94 250 100 €	82 911 526 €	91 963 186 €
TOTAUX	123 089 900 €	123 089 900 €	110 250 326 €	110 250 326 €
BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT				
INVESTISSEMENT	2 362 861 €	2 362 861 €	2 295 154 €	1 631 534 €
FONCTIONNEMENT	2 289 081 €	2 289 081 €	1 557 754 €	2 221 374 €
TOTAUX	4 651 942 €	4 651 942 €	3 852 908 €	3 852 908 €
BUDGET DE LA VILLE (y compris le budget annexe du service d'assainissement)				
INVESTISSEMENT	31 202 661 €	31 202 661 €	29 633 954 €	19 918 674 €
FONCTIONNEMENT	96 539 181 €	96 539 181 €	84 469 280 €	94 184 560 €
TOTAUX	127 741 842 €	127 741 842 €	114 103 234 €	114 103 234 €

La commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances a émis un avis favorable.

Afin de respecter les textes en vigueur, je vous propose de procéder, comme nous l'avons fait l'année dernière, à un vote général du budget principal d'une part, du budget annexe du service de l'assainissement d'autre part, qui seront ainsi réputés votés par chapitres.

Pour cela il faut au préalable un vote à l'unanimité du Conseil municipal en faveur de cette procédure.

Est-ce le cas ?

M. de LESQUEN :

Nous sommes d'accord.

M. le Maire :

Les autres groupes ne me signalent pas leur opposition.

Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Le projet de budget primitif de la Ville pour 2003, mis aux voix, est adopté avec 11 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles et groupe de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et vert).

Le projet de budget primitif de l'assainissement pour 2003, mis aux voix, est adopté avec 13 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles, groupe de la Gauche plurielle et groupe Radical et vert).

2003.03.36 - Vote des taux 2003 de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe professionnelle.

M. DEVYS :

Le vote des taux des quatre taxes directes locales par le conseil municipal doit intervenir avant le 31 mars, sauf l'année du renouvellement des conseils municipaux où cette date est reportée au 15 avril.

L'évolution de ces taux est fonction de la variation des bases imposables notifiées par les services fiscaux et du montant du produit fiscal attendu. Elle doit se faire dans le respect des règles destinées à éviter des transferts de charges trop importants vers certains agents économiques conformément à la loi du 10 janvier 1980 et modifiée par l'article 31 de la loi de finances pour 2003. Deux limites s'imposent aux communes :

- le plafonnement des taux différents selon les taxes. La ville de Versailles est très en deçà des taux plafonds ;
- les liens entre les variations de taux de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les valeurs locatives foncières bâties et non bâties qui constituent les bases d'imposition des ménages et, partiellement, les bases de la taxe professionnelle augmentent de 1,5 % en application de l'article 98 de la loi de finances pour 2003. Ce coefficient de majoration forfaitaire s'applique aux propriétés bâties et non bâties ainsi qu'aux immeubles industriels.

A ces variations nominales des bases s'ajoutent les variations physiques.

Les bases des quatre taxes directes locales, telles qu'elles viennent d'être notifiées par les services fiscaux, sont les suivantes :

	Rappel bases 2002	Bases 2003 notifiées	Variation 2002/2003
Taxe d'habitation	164.344.713 €	167.479.000 €	+ 1,91 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	129.927.091 €	133.015.000 €	+ 2,38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	245.766 €	187.700 €	- 23,63 %
Taxe professionnelle	96.239.013 €	82.522.000 €	- 14,25 %
TOTAL	390.756.583 €	383.203.700 €	- 1,93 %

Comparée aux bases 2002 définitives du rôle général et mise à part la majoration forfaitaire de 1,5 %, la progression des bases de TAXE D'HABITATION dégage une variation physique de 0,41 % contre 0,57 % en 2002. Cette variation physique résulte de l'imposition de nouveaux locaux et de réaménagements divers.

Les bases de TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES augmentent de 2,38 % contre 1,56 % en 2002. La variation physique enregistrée en 2003, soit 0,88 %, provient de nouvelles constructions et de réaménagements divers.

Les bases imposables de ces deux taxes sont réduites du montant des bases des contribuables qui bénéficient de dégrèvements ou d'exonérations en fonction de leurs faibles revenus. Ces pertes de bases, égales en 2003 à 5,152 millions d'€. pour la taxe d'habitation (1.752 exonérations contre 1.805 en 2002) et à 643.617 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (377 exonérations contre 314 en 2002) sont compensées partiellement par l'Etat. Les compensations représentent pour 2003, une somme de 422.278 € pour la taxe d'habitation et une somme de 64.681 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Globalement, elles augmentent de 2,5 % par rapport à 2002.

Toutefois, j'attire votre attention sur le caractère prévisionnel des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties en raison de certains éléments, non détenus aujourd'hui par les services fiscaux.

C'est ainsi qu'en matière de taxe d'habitation, les personnes à charge ouvrant droit aux abattements et les conditions de revenus exigées pour les exonérations et les dégrèvements partiels de taxe d'habitation 2003 seront recensées à partir de la déclaration que les contribuables ont souscrit au titre des revenus de 2002. Ainsi en 2002, le produit fiscal voté était de 41.329.000 € pour un produit encaissé de 41.339.548 €.

Les bases de TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES, compte tenu de leur faible montant, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les bases de TAXE PROFESSIONNELLE connaissent une baisse apparente de 14,25 % contre 7,98 % en 2002. Cette situation résulte de la suppression définitive de la part salaires dans les bases de taxe professionnelle qui représentait 10,031 millions d'€. en 2002. Si nous neutralisons cette somme, les bases de taxe professionnelle diminuent de 4,28 %. D'une manière générale, comme vous le savez, les redevables de la taxe professionnelle bénéficient de nombreux allègements et les pertes de bases correspondantes font l'objet de compensations partielles par l'Etat, dont le montant total s'élève à 6.134.441 € contre 5.177.799 € en 2002.

Dorénavant, la Ville perçoit cinq compensations qui se répartissent de la façon suivante :

- 102.200 € au titre de la réduction de la fraction imposable des salaires (18 % au lieu de 20 %) ;
- 432.933 € au titre de l'abattement de 16 % des bases brutes ;
- 42.629 € au titre de la réduction pour embauche et investissement ;
- 5.421.339 € au titre de la réduction progressive de la part salaires ;
- 135.340 € au titre de la réduction progressive de la part recettes (9 % au lieu de 10 % pour 2003 : article 26 de la loi de finances pour 2003)

Je vous rappelle que l'exonération totale temporaire des entreprises nouvelles votée par le Conseil Municipal le 30 juin 1989, au titre des deux années suivant l'année de création ne s'applique plus à Versailles depuis le 1^{er} janvier 1997. Conformément à la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, cette exonération est réservée à des zones géographiques très précises, notamment à certaines zones rurales et de redynamisation urbaine.

J'ajoute que l'article 31 de la loi de finances pour 2003 permet, à compter de 2003, aux collectivités d'augmenter leur taux de taxe professionnelle dans la limite de 1,5 fois l'augmentation de leur taux de taxe d'habitation ou de leur taux moyen pondéré des taxes ménages si cette variation est inférieure.

Ainsi, compte tenu de la notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2003 et du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2003, je vous propose une augmentation des taux de 4 % pour les impôts ménages et de 6 % pour la taxe professionnelle.

Ce réajustement nécessaire des taux d'imposition n'empêche pas Versailles de figurer parmi les Villes où ils sont les plus bas.

	<i>Taxe d'habitation</i>	<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>Taxe professionnelle</i>
<i>Taux moyens 2002 de la strate de 50.000 à 100.000 habitants</i>	<i>15,49 %</i>	<i>18,46 %</i>	<i>16,77 %</i>
<i>Taux moyens 2002 nationaux</i>	<i>13,81 %</i>	<i>17,59 %</i>	<i>15,04 %</i>
<i>Taux 2003 pour Versailles</i>	<i>10,23 %</i>	<i>12,54 %</i>	<i>10,43 %</i>

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) décide d'appliquer en 2003 aux bases d'imposition des quatre taxes directes locales les taux suivants :

- *Taxe d'habitation : 10,23 %*
- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,54 %*
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,23 %*
- *Taxe professionnelle : 10,43 %*

2) décide que le produit attendu pour 2003 est de 42.443.000 € ainsi calculé :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux votés</i>	<i>Produit fiscal</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>167.479.000 €</i>	<i>10,23 %</i>	<i>17.133.102 €</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>133.015.000 €</i>	<i>12,54 %</i>	<i>16.680.081 €</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>187.700 €</i>	<i>12,23 %</i>	<i>22.956 €</i>
<i>Taxe professionnelle</i>	<i>82.522.000 €</i>	<i>10,43 %</i>	<i>8.607.045 €</i>
		<i>TOTAL</i>	<i>42.443.184 €</i>
		<i>arrondi à</i>	<i>42.443.000 €</i>

La commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances a émis un avis favorable.

M. BERNOT :

M. JAMOIS a caricaturé ce que j'ai dit, car je n'ai jamais proposé l'installation d'une zone franche à Versailles. Puis M. BUFFETAUT a fait allusion aux fonctionnaires comme étrangers au mode de fonctionnement de l'entreprise. Autant de banalités affligeantes.

M. de LESQUEN :

Que les fonctionnaires municipaux apprécieront.

M. BERNOT :

Nous savons comment fonctionne une entreprise. Il n'est pas besoin d'y être pour le savoir, il suffit d'avoir une certaine culture. Je précise également à l'intention de Mme DUPONT qui m'a pris à partie avec une certaine vivacité, (*murmures*)

M. MARVAUD :

C'est le général martyr !

M. BERNOT :

...que je n'ai absolument pas mis en cause les fonctionnaires municipaux, bien au contraire. Si elle avait écouté mon intervention, elle aurait entendu que j'ai commencé en les félicitant de la qualité de leur travail en ce qui concerne les rapports.

Pour ce qui est des taux, je pose simplement une question. M. DEVYS a utilisé la possibilité d'assouplir la liaison entre les taux et à propos de la taxe professionnelle, qui est un signal pour les investisseurs potentiels, qui, même si M. le Maire a rappelé que ce n'est pas le premier, n'est quand même pas neutre. Il a utilisé cette possibilité à son maximum, c'est-à-dire à 1,5%, alors que l'assouplissement aurait pu jouer en sens inverse. Pourquoi vous-êtes vous placés au maximum ?

M. DEVYS :

C'est que, contrairement à ce que vous dites, parce que vous ne savez ni lire ni entendre, nous prévoyons l'avenir. Nous pensons, -et nous le réclamons- qu'à terme, quels que soient les gouvernements, ils finiront par supprimer la taxe professionnelle. C'est une question de temps. Toutes les oppositions, devenues majorités au gré de l'alternance, ont dit que c'est un mauvais impôt. En effet c'est un frein à l'investissement et au développement de l'emploi.

M. de LESQUEN :

Il n'y a pas de bon impôt.

M. BANCAL :

Sauf celui qui sert à vous payer.

M. DEVYS :

A moyen terme, la taxe professionnelle sera supprimée et le gouvernement de l'époque calculera la compensation sur la situation existante au moment de la suppression. De ce fait, nous chargeons un peu la taxe professionnelle pour préparer une référence future qui soit la meilleure possible. Or en ce moment les bases de taxe professionnelle sont largement minorées par la suppression de la part salaires pour les entreprises. Ensuite, la référence pour les professions libérales va aussi diminuer progressivement. Malgré la hausse de nos taux, la référence ne sera donc pas très élevée.

M. le Maire :

C'est lumineux.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 11 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles et groupe de la Gauche plurielle) et 2 abstentions (groupe Radical et vert)

2003.03.37 - Aménagement du site des Chantiers – Maîtrise d'œuvre de conception d'infrastructures – Constitution d'un jury - Election des membres du jury – Approbation du programme des travaux et du dossier de consultation des concepteurs.

M. le Maire :

L'aménagement du site des Chantiers a fait l'objet de plusieurs études depuis 1997 et, notamment, celle concernant l'amélioration de la desserte de la zone d'aménagement concerté et du pôle d'échanges multimodal de Versailles Chantiers approuvée par délibération du 8 juin 2001.

Aujourd'hui, il convient de réaliser des travaux dont la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par la ville de Versailles. Il s'agit de l'aménagement :

1. de la rue de la porte de Buc avec requalification de la voie à partir de l'avant-projet déjà réalisé. Le Conseil Général souhaite que la chaussée soit élargie afin de créer une voie centrale permettant un tourne à gauche vers la clinique des Franciscaines. Le projet doit, par ailleurs, tenir compte de l'emprise publique actuelle. Néanmoins, un emplacement réservé est prévu dans le nouveau plan local d'urbanisme afin de rendre possible un élargissement de chaussée. 6 quais bus devront y être réalisés.
2. du carrefour rue des Chantiers/place Raymond Poincaré pour permettre le tourne à gauche des bus de la rue des Chantiers vers la rue de l'abbé Rousseau par la place Raymond Poincaré. Une voie de dégagement devra être créée afin de fluidifier l'axe de la rue des Etats Généraux et de la place du 8 mai 1945.

3. du carrefour des Francine. Ce carrefour est à aménager en tenant compte de la création de deux chaussées de désenclavement par la traversée des étangs Goberts en augmentant ainsi le nombre de voies desservies par ce carrefour. Une solution temporaire liée à la période du chantier devra être préconisée.
4. du pôle d'échanges avec la création de 14 quais bus devant la gare SNCF.
5. de la rue de l'abbé Rousseaux. Cette voie sera restructurée et réservée à la circulation et au stationnement des bus avec aménagement de 5 à 6 quais bus. Les contraintes d'exploitation d'une entreprise (« Le Moulin de Versailles ») ainsi que l'accessibilité des riverains seront prises en considération ;
6. d'un terrain d'évolution sportive dans la zone des étangs Gobert. Le franchissement des étangs Gobert a pour conséquence de supprimer un terrain d'évolution sportive. Il sera reconstitué le long de l'étang long en fonction des surfaces mises à disposition par le SIG-SEVESC. De plus, une liaison vélos-piétons de la rue Edouard Charton vers le pôle d'échanges sera créée.
7. de la place Raymond Poincaré. L'aménagement définitif doit permettre l'amélioration de la circulation de ce carrefour.
8. de la rampe d'accès à la gare et du parvis ;
9. de la place du 8 mai 1945. L'aménagement définitif doit permettre de fluidifier les trafics routier, piéton et vélo.

L'objet de cette délibération est, d'une part, de constituer un jury qui sera chargé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, lequel vous sera proposé lors d'un prochain conseil, d'autre part, d'approuver le programme des travaux et le dossier de consultation des concepteurs.

L'article 25 du code des marchés publics précise que le jury est, comme pour la commission d'appel d'offres, présidé par le Maire ou son représentant et composé d'une part de 5 membres du conseil municipal et d'au plus 5 personnalités désignées par Monsieur le Maire, dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du jury. Il est à noter qu'au moins 1/3 de l'ensemble des membres du jury doit avoir une qualification ou une expérience équivalente à celle demandée aux candidats. Par ailleurs, il est prévu une rémunération de 300 € H.T. par demi-journée de présence pour chacune des personnalités compétentes participant au jury.

Les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants du conseil municipal sont élus par le conseil, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

J'ai reçu les candidatures suivantes :

Pour la liste de l'Union pour Versailles, M. MEZZADRI, M. FONTAINE et Mme GUILLOT, (titulaires) et M. LITLER, M. BANCAL, M. ULRICH (suppléants)

Pour la liste de l'Union pour le renouveau de Versailles, M. de LESQUEN (titulaire), M. BERNOT (suppléant)

Pour la liste de la Gauche plurielle, M. GOSSELIN (titulaire), Mme COULLOCH-KATZ (suppléante)

Pour la liste Radical et Vert, Mme NEGRE (titulaire), M. GABRIELS (suppléant)

A l'issue du scrutin à bulletin secret, la liste de l'Union pour Versailles ayant recueilli 39 voix, la liste de l'Union pour le renouveau de Versailles 4 voix, la liste de la gauche plurielle 4 voix, Sont déclarés élus

- comme membres titulaires M.Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, Mme Elisabeth GUILLOT, M. Henri de LESQUEN, M. Gabriel GOSSELIN
- comme membres suppléants : M. Antoine LITTLER, M. Michel BANCAL, M. Hubert ULRICH, M. Michel BERNOT, Mme Maryvonne COULLOCH-KATZ

M de LESQUEN :

Sur ce point, la procédure qui a été suivie et la manière de faire sont correctes.

M. DEVYS :

Comme toujours.

M. de LESQUEN :

Je regrette que le 25 mars 2001, vous n'ayez pas adopté la même procédure.

M. le Maire :

Ce que je regrette, c'est que l'ambiance de ce conseil municipal n'ait pas été la même depuis notre réélection en 2001. Il est plus agréable de dialoguer sans se lancer des anathèmes à la figure.

Je termine la présentation de la délibération.

Pour pouvoir accompagner l'opération d'aménagement du site des Chantiers, qui doit se dérouler de la fin 2003 au début 2007, le dossier de consultation des concepteurs comprendra cinq tranches :

- une tranche ferme pour les opérations décrites aux points n°1, 2 et 3 ;
- une tranche conditionnelle 1 pour l'opération décrite au point n° 4 ;
- une tranche conditionnelle 2 pour les opérations décrites aux points n° 5 et 6 ;
- une tranche conditionnelle 3 pour les opérations décrites aux points n° 7 et 8 ;
- une tranche conditionnelle 4 pour l'opération décrite au point n° 9.

En fonction du planning d'exécution, les appels d'offres de travaux, seront soumis au Conseil au fur et à mesure de l'état d'avancement.

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) conformément aux articles 22 et 25 du code des marchés publics, procède à l'élection des membres du jury chargé de sélectionner le candidat pour la maîtrise d'œuvre de conception d'infrastructures du site des Chantiers, par vote à bulletins secrets et désigne comme membres titulaires M.Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, Mme Elisabeth GUILLOT, M. Henri de LESQUEN, M. Gabriel GOSSELIN et comme suppléants : M.Antoine LITTLER, M. Michel BANCAL, M. Hubert ULRICH, M.Michel BERNOT, Mme Maryvonne COULLOCH-KATZ
- 2) décide d'engager une consultation de maîtrise d'œuvre de conception pour l'aménagement du site des Chantiers ;

- 3) *approuve le dossier de consultation des concepteurs ;*
- 4) *décide de verser une indemnité de 300 € H.T. par demi-journée de présence pour chaque personnalité compétente, membre du jury ;*
- 5) *décide de solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département et de tout autre organisme ;*
- 6) *donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le marché à intervenir et tous documents s'y rapportant ;*
- 7) *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché négocié correspondant en cas d'appel d'offres infructueux ;*
- 8) *dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2003 de la Ville :*
 - *Chapitre 908 : aménagement et services urbains – environnement ;*
 - *Article 824.1 : zac des Chantiers;*
 - *Nature 2031 :études ;*
 - *Programme 2003201 : Aménagement cour de Buc – Etudes rue Porte de Buc ;*
 - *Programme 2003204 : Etudes – Accessibilité gare (1^{er} phase) – place Raymond Poincaré – rue Abbé Rousseau ;*
 - *Programme 2003206 : Etudes – Accessibilité gare (1^{er} phase) – carrefour des Francine;*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances

Mme NEGRE :

Entre requalification de la voie et élargissement de la chaussée, on ne comprend plus très bien ce qui va se faire porte de Buc. Y aura-t-il des expropriations ?

M. de LESQUEN :

Indépendamment du vote sur nos représentants, cette délibération n'est qu'un des éléments d'un projet d'ensemble que nous contestons. Sur le plan de la circulation et du stationnement en particulier, nous considérons que le projet est fort mal conçu, notamment parce qu'il est dirigé contre les automobilistes et qu'il n'y a pas de liaison avec la A 86 et la RN 286. De plus, nous pensons que l'équilibre financier de la ZAC n'a pas été bien conçu. On pouvait, quelle que soit la conjoncture actuelle du marché des bureaux, compte tenu de la situation de la ZAC à côté d'une grande gare, et surtout si l'on faisait le prolongement jusque l'A 86, faire financer par l'aménageur dans le projet global, les équipements que vous mettez à la charge de la Ville. Pour ces deux raisons, l'une technique et l'autre financière, nous voterons contre le projet de la délibération, indépendamment du vote et de son résultat.

M. le Maire :

Je ne comprends pas très bien votre candidature pour le jury alors que vous êtes contre l'opération.

M. de LESQUEN :

Même si nous ne sommes pas d'accord avec la manière dont un projet est conçu, il nous paraît important d'être présents dans le jury pour intervenir dans le choix du maître d'œuvre. Cela n'a rien d'illogique. Nous pensons que ce projet n'est pas bon mais que nous pouvons être utiles au choix du meilleur candidat dans le mauvais cadre que vous avez fixé. Cela s'appelle de l'opposition constructive.

M. MARVAUD :

Comme pour la piscine.

M. DEVYS :

Vous ne pouvez pas choisir, vous êtes contre !

M. le Maire :

Quelle casuistique.

Je réponds sur la rue de la porte de Buc. Il n'y aura pas d'expropriation. C'est une voie départementale, mais comme elle est en milieu urbain, la charge revient à la commune. J'espère cependant que le Conseil général nous aidera à financer l'opération. Actuellement il s'agit de créer une demi-douzaine de quais bus en liaison avec une ouverture supplémentaire vers la gare des Chantiers et un réaménagement de la circulation et de l'entrée de la clinique des Franciscaines. Mais nous en reparlerons quand le maître d'œuvre nous aura aidés à finaliser un avant-projet déjà réalisé par nos services.

Mme NEGRE :

Est-ce fait en liaison avec Buc ?

M. le Maire :

Tout à fait. De plus l'entrée de ville -celle de Buc et celle de Versailles donc- va être réaménagée avec l'aide du Conseil général.

M. COLOMBANI :

Pour compléter ce qu'a dit M. de LESQUEN, j'ajoute que nous manquons d'information car il y a eu une commission ad hoc, créée mais qui ne s'est jamais réunie, et nous n'avons jamais été vraiment informés sur le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui. Vous nous demandez de prendre position sur des infrastructures alors que, en l'état actuel, nous ne connaissons pas les emprises de bureaux, de commerces, d'habitation. Or on crée des voies en fonction du trafic et du développement d'une telle zone. Nous n'avons pas les éléments suffisants pour juger. Je regrette que la commission ad hoc ne nous ait pas informés.

M. MEZZADRI :

La commission s'est réunie fin janvier ou début février. Mais votre représentant n'était pas présent à la dernière réunion – ou alors en fin de réunion. En tout cas la réunion a eu lieu.

M. le Maire :

Il existe une commission de suivi qui se réunit à chaque fois que des éléments nouveaux peuvent être portés à sa connaissance. Un membre de votre groupe sera donc convié à la prochaine réunion. La dernière a eu lieu en janvier.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec sept voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et deux abstentions (groupe Radical et vert)

2003.03.38 - Extension des compétences de Versailles Habitat

Mme LEHUARD :

Pendant la période hivernale, l'hébergement des sans abris a été confiée par l'Etat à l'association Saint-Yves qui les accueille sur le site des Mortemets.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité et l'exclusion, le Préfet des Yvelines envisage d'assurer de façon permanente l'hébergement d'urgence des sans abris, sur ce même site des Mortemets mais dans un bâtiment plus important que celui dans lequel ils sont logés actuellement durant les périodes hivernales. A cette fin, il a été demandé la mise à disposition du bâtiment, propriété du Ministère de la Défense.

Par ailleurs, M. le Préfet entend confier à Versailles Habitat la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement, de restructuration et d'entretien de ce bâtiment.

Les compétences de Versailles Habitat, office public d'habitation à loyer modéré, sont définies par l'article L. 421-4 du code de la construction et de l'habitation. Celles-ci peuvent être étendues à tout ou partie des missions dévolues aux offices publics d'aménagement et de construction. Cette extension nécessite une délibération de la collectivité locale de rattachement.

Afin que Versailles Habitat puisse exercer la maîtrise d'ouvrage qu'envisage de lui confier M. le Préfet, il convient de l'autoriser, en qualité de prestataire de service, à assurer pour le compte de l'Etat la réalisation et l'entretien de constructions liées à l'habitat (compétence prévue par l'article L. 421-1 du code de la construction et de l'habitation)

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 421-4 du code de la construction et de l'habitation, autorise l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de Versailles, dénommé Versailles-Habitat, à étendre ses compétences, en qualité de prestataire de services, pour réaliser et assurer l'entretien de constructions liées à l'habitat, pour le compte de l'Etat, des collectivités locales ou des établissements publics tel qu'il est prévu à l'article L.421-1 du code de la construction et de l'habitation.

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de la Famille, du social et du logement.

Mme COULLOCH-KATZ :

Nous sommes satisfaits de cette création d'un centre d'accueil pour les SDF ouvert toute l'année avec un suivi médical et une aide psychologique. Mais je regrette l'incapacité de la DDE qui n'a pas su mener à bien ce projet, ce qui nous oblige à étendre le domaine d'action de Versailles Habitat. Je voudrais être sûre que Versailles Habitat se donnera les moyens d'assumer ce surcroît de travail, dans la mesure où récemment un cadre de direction a quitté cette structure parce qu'il n'avait pas les moyens de travailler dans de bonnes conditions et n'avait pas suffisamment de personnel.

Mme LEHUARD :

Vous devriez déjà être rassurée, en tant qu'administrateur de Versailles Habitat car vous savez que ce départ ne s'est pas fait pour les raisons que vous évoquez. J'ai reçu ce cadre avant son départ, il est remplacé depuis le 15 janvier et il n'y a aucun problème dans ce domaine.

L'accueil des SDF étant du ressort de l'Etat, il y aura bien sûr une subvention de la DDASS pour cette construction ainsi qu'une subvention du Conseil régional ainsi que du Conseil général. Il n'y a donc pas de souci sur ce plan. Il en va de même pour les capacités de Versailles Habitat. Le permis de construire est déposé, l'étude sur l'état du bâtiment est faite et il y a quelques problèmes en raison de présence d'amiante et de la nécessité de faire des travaux d'assainissement. Mais le bâtiment pourra être mis à la disposition des SDF début 2004.

Mme COULLOCH-KATZ :

Ce ne sont pas les capacités de Versailles Habitat qui sont en cause, mais les structures qui pourraient faire face à ce travail. C'est parce que je suis administratrice de Versailles Habitat que j'ai eu ce contact avec M. RAPP qui m'a donné cette version des causes de son départ.

Mme LEHUARD :

Ce n'est pas celle qu'il m'a donnée. M. RAPP a été remplacé et, je vous l'ai dit au dernier conseil d'administration, le service a été renforcé par deux personnes, et je le répéterai au conseil d'administration de mardi prochain. Ce n'est pas seulement en raison de cette décision qu'il fallait renforcer les services mais pour bien d'autres raisons puisque nous avons des constructions et des réhabilitations en cours. Cela n'a rien à voir avec le départ de M. RAPP qui est parti pour des raisons qui lui sont propres et ne m'a pas dit du tout qu'il n'avait pas les moyens de travailler.

M. le Maire :

Je souhaite que ce genre de problème soient réglé en interne, sans faire l'objet d'un débat devant le conseil municipal.

Mme LEHUARD :

Et cela fait six mois qu'il est parti.

Mme NEGRE :

Je suis très favorable à cette délibération. Mais vous nous aviez indiqué que le site des Mortemets devait revenir au château à court terme. Apparemment ce ne sera pas le cas, et je m'en félicite car nous manquons de lieux pour les sans-abri.

Il y a six mois, à la demande de l'administration, un financement particulier avait été accordé pour recourir à une psychiatre et à une assistante sociale au service d'une série d'associations et de lieux d'accueil des sans abri dans le cadre de la très grande exclusion, car les structures existantes ne pouvaient suffire. Or ce financement cesse le 15 avril, alors que l'équipe en place a fait un travail formidable et reconnu dans tout le département. Peut-être pourriez-vous voir ce dossier et faire en sorte que ces deux postes soient maintenus, dans le cadre de La Sauvegarde ? Toutes les structures en bénéficieraient.

M. le Maire :

Je confie ce dossier à Mme BUSSY, responsable de l'action en faveur des SDF.

Mme LEHERISSEL :

Nous sommes très fiers que Versailles Habitat se voit confier cette tâche. L'accueil des SDF est organisé au niveau national, et il est vraiment dommage qu'il ne le soit pas au niveau local, plus proche du terrain, même s'il s'agit d'un débat qui dépasse notre cadre.

M. le Maire :

Effectivement, le problème doit être réglé dans le cadre de la proximité. Mais le transfert n'a pas été réalisé, surtout en ce qui concerne les moyens financiers. Les transferts de compétence sont une bonne chose si les moyens suivent.

Mme LEHERISSEL :

J'en suis tout à fait d'accord, il faut et la mission et les moyens.

M. de LESQUEN :

L'essentiel c'est que le logement des sans abri soit pérenne. Certains d'entre eux ne veulent pas aller dans les abris, mais il faut au moins qu'ils leur soient offerts. Des personnes qui s'en occupent m'ont cité des cas d'un SDF de plus de 80 ans que l'on mettait à la rue en avril en fermant le local. Je suis donc très heureux de ce changement.

M. le Maire :

Avec Mme BUSSY et le Préfet j'ai visité les SDF début janvier. A Versailles, les personnes n'avaient pas plus de 50 à 60 ans et nous n'avons jamais eu de personnes du troisième ou du quatrième âge.

M. de LESQUEN :

Sans doute dans l'exemple que je cite, cette personne avait-elle l'air plus vieille qu'elle ne l'était. On vieillit vite dans ces situations.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à minuit.

S O M M A I R E

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales (délibérations du 25 mars 2001 et du 15 février 2002) 86

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2003 87

DECISIONS

DATES	N°	OBJET	
10 février 2003	2003/14	Accueil des élèves du cours moyen 2 ^{ème} de l'école Marcel Lafitan en classe de découverte – Marché sans formalités préalables	86
10 février 2003	2003/15	Convention d'assistance d'architecte et d'urbaniste conseil	86
11 février 2003	2003/16	Mise à disposition de Monsieur André RAMAIN, d'un logement communal situé au Centre Technique Municipal, 143 ter, rue Yves Le Coz à Versailles - Convention	86
17 février 2003	2003/17	Rénovation et augmentation des capacités de production des installations de chauffage et de climatisation du Palais des Congrès – Contrat d'études conclu avec le bureau d'études JECI	86
20 février 2003	2003/18	Vente à la société KERAMBELLEC SARL d'une Citroën AX accidentée, immatriculée 3983 ZW 78 pour un montant de 100€	86
20 février 2003	2003/19	Requête n°0300736-3 – Demande d'annulation de l'autorisation de travaux délivrée à Madame Saillant, 79 avenue de Saint-Cloud – Monsieur Christopher BAUER c/Ville de Versailles	86
20 février 2003	2003/20	Requête n°0300735-3 – Demande d'annulation de l'autorisation de travaux délivrée à Madame Saillant, 79 avenue de Saint-Cloud – Madame Flore SHMIDT c/Ville de Versailles	86
24 février 2003	2003/21	Accueil des élèves du cours préparatoire de l'école Carnot en classe de découverte – Marché sans formalités préalables	86
24 février 2003	2003/22	Acquisition de manuscrits de Pierre de Nolhac par la ville de Versailles	86
25 février 2003	2003/23	Entretien et dépannages des installations horo-électriques en service dans les bâtiments de la Ville – Contrat conclu avec la société HOROLEC J. DRAUX & CIE	86

26 février 2003	2003/24	Création d'une régie de recettes pour la perception des droits de stationnement provenant des horodateurs situés dans la zone d'influence des parcs de stationnement de l'avenue de Saint-Cloud et de la place du Marché Notre-Dame	87
3 mars 2003	2003/25	Exercice du droit de préemption urbain – Immeuble sis à Versailles, 2 bis rue de l'Abbé de l'Epée	87

DELIBERATIONS

2003.03.35	Budget Primitif pour 2003 – Adoption	87
2003.03.36	Vote des taux 2003 de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties de la taxe professionnelle	127
2003.03.37	Aménagement du site des Chantiers – Maîtrise d'œuvre de conception d'infrastructures – Election des membres du jury – Approbation du programme des travaux et du dossier de consultation des concepteurs	131
2003.03.38	Extension des compétences de Versailles Habitat	136